

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

20
22

- SOMMAIRE -

| | |
|-----------------------------------|-------|
| LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | 5-10 |
| BILAN FINANCIER | 13-19 |
| BUDGET..... | 14-18 |
| FINANCES..... | 19 |
| SERVICES RESSOURCES..... | 21-29 |
| RESSOURCES HUMAINES..... | 22-23 |
| JURIDIQUE..... | 24-29 |
| BILAN PAR COMPÉTENCES | 30-63 |
| CHIFFRES CLÉS..... | 31-32 |
| ESPACES NATURELS..... | 33-38 |
| GESTION DES DÉCHETS..... | 39-41 |
| SISE..... | 42-45 |
| AGRICULTURE..... | 46-47 |
| MISSION FONCIÈRE..... | 48 |
| DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL..... | 49 |
| MOBILITÉ..... | 50 |
| TOURISME..... | 51-52 |
| SALLE ARLETTY..... | 53-55 |
| PÔLE ENFANCE, PETITE ENFANCE..... | 56-58 |
| RESTAURANT SCOLAIRE..... | 59-60 |
| MAÎTRISE D'OUVRAGE..... | 61-63 |



de Communauté de Communes
Belle-Île-en-Mer



- BELLE-ÎLE EN CHIFFRES -

Située à 15km de Quiberon, **Belle-Île-en-Mer est la deuxième plus grande île de France métropolitaine**, non rattachée au continent par un pont, après la Corse. D'une surface de 85 km², l'île fait environ 20 km de long et 9 km de large, et totalise environ 90 km de sentier côtier. C'est un plateau schisteux (tuff volcanique), découpé par de nombreux vallons, dont le point le plus haut culmine à 71 m d'altitude.

Elle est composée de plus de 120 villages, répartis dans quatre communes : **Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon**. Ces quatre communes sont **toutes membres de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer**. Lors du dernier recensement de l'INSEE (2020), Belle-Île-en-mer comptabilisait **5 528 habitants à l'année**.

En été, ce sont près de 450 000 visiteurs qui viennent, chaque année, passer des vacances sur l'île, dont la capacité d'hébergement est d'environ 40 000 personnes.

LES COMMUNES MEMBRES



⇒ **Bangor** : 26 rue Claude Monet / 02.97.31.84.06. / mairie.bangor@wanadoo.fr



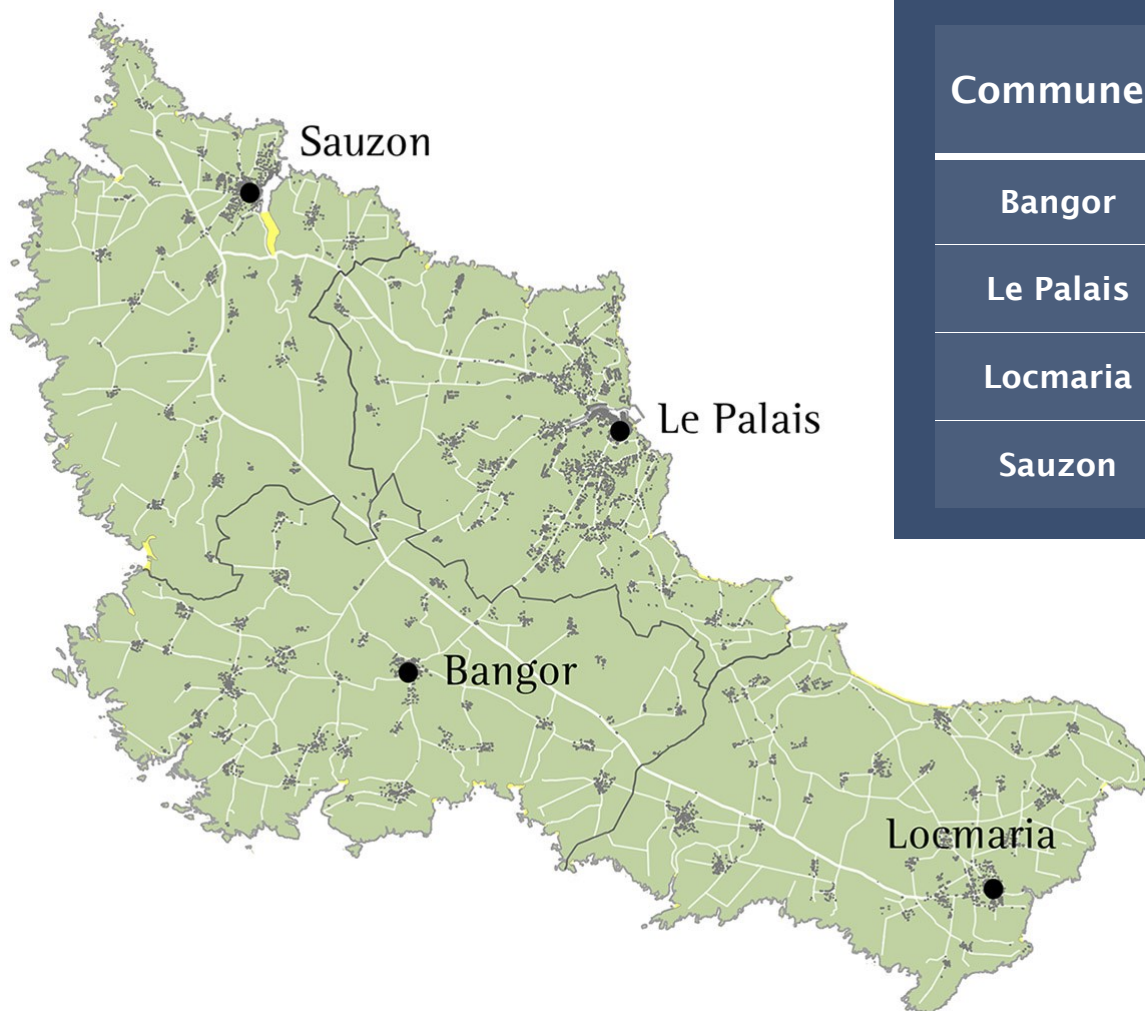
⇒ **Le Palais** : Impasse de l'Hôtel de ville / 02.97.31.83.16. / accueil@lepalais.fr



⇒ **Locmaria** : Rue des Acadiens / 02.97.31.70.92. / locmaria-belle-ile@wanadoo.fr



⇒ **Sauzon** : Rue du lieutenant Riou / 02.97.31.62.79. / mairie@sauzon.fr



| Communes | Population Recensement INSEE 2020 |
|-----------|---|
| Bangor | 1 018 |
| Le Palais | 2 536 |
| Locmaria | 962 |
| Sauzon | 1012 |

- CADRE LÉGAL -

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer regroupe les 4 communes de l'île : Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon. Dès 1969, les communes se sont réunies pour faire face aux problématiques liées à la fois à l'insularité et à la beauté fragile d'un site exceptionnel. Très dynamique et polyvalente au regard de la diversité de son territoire, elle est à ce jour l'une des communautés de communes qui cumule le plus grand nombre de compétences sur un territoire. C'est également la plus petite et la plus ancienne des communautés de communes de France.

En tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la communauté de communes intervient sur des missions appelées « compétences ». Certaines de ces compétences sont attribuées par la Loi. On parle alors de compétences « obligatoires et supplémentaires ».

Parmi elles, on retrouve :

Compétences obligatoires

- L'aménagement de l'espace, avec notamment la création, l'aménagement et l'entretien du sentier labélisé de Grande Randonnée (GR 340) ; la Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL) ; mais aussi le transport collectif terrestre des voyageurs (délégation du Conseil régional de Bretagne)
- Les actions de développement économique, tels que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; ou encore la gestion d'équipements contribuant au maintien et au développement de l'activité agricole
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés
- L'assainissement des eaux usées
- L'Eau

Compétences supplémentaires

- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements d'intérêt communautaire culturels, sportifs et utiles à la vie associative
- Les actions sociales d'intérêt communautaire
- La création et la gestion de maisons de services au public
- La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public
- L'aménagement numérique, le développement des technologies de l'information et de la communication, et de l'administration électronique
- Les services de sécurité, d'incendie et de secours
- La gestion du dépôt de stockage des hydrocarbures et du pipeline
- Les actions périscolaires, tels que le transport collectif scolaire terrestre et la gestion du restaurant scolaire
- Les jumelages d'intérêt communautaire
- La fourrière pour chiens et chats



La Communauté de Communes peut également assumer des missions hors de ses compétences, ou en collaboration avec les communes dans le cadre de services mutualisés cofinancés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire est **composé de 23 conseillers**, élus au suffrage universel direct. Chaque commune y est représentée, selon les proportions suivantes : 4 élus de Bangor, 4 élus de Locmaria, 11 élus de Le Palais et 4 élus de Sauzon.

Le conseil communautaire est l'assemblée délibérante, seule habilitée à prendre les décisions importantes. Les élus communautaires y débattent et votent, lors de séances publiques, les actions engageant la collectivité.

Présidé par Madame Annaïck HUCHET depuis 2020, le conseil communautaire s'est réuni **16 fois en 2022** pour un total de **246 délibérations prises**.

LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

BANGOR

- ◆ Sébastien CHANCLU (Maire adjoint)
- ◆ Annaïck HUCHET (Maire) - **Présidente**
- ◆ Valérie LE BIHAN
- ◆ Hélène JUGEAU

LE PALAIS

- ◆ Catherine BARBOTIN - **4^{ème} Vice-présidente**
- ◆ Aude PORTUGAL
- ◆ Ronan-Pierre BARRÉ - **5^{ème} Vice-président**
- ◆ Guillaume CHATELAIN
- ◆ Martine COLLIN (Maire adjointe)
- ◆ Tibault GROLLEMUND (Maire) - **2^{ème} Vice-président**
- ◆ Jean-Luc GUENNEC (Maire adjoint) -

Conseiller membre du bureau

- ◆ Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU
- ◆ Catherine MAREC
- ◆ Noémie SOULIER - **Conseillère déléguée**
- ◆ Francis VILLADIER

LOCMARIA

- ◆ Thomas BRON (Maire adjoint)
- ◆ Réjane CONAN (Maire adjoint)
- ◆ Dominique ROUSSELOT (Maire) - **3^{ème} Vice-président**
- ◆ Marie THUILLIER (Maire adjoint)

SAUZON

- ◆ Ronan JUHEL (Maire) - **1^{er} Vice-président**
- ◆ Katia LE PORT
- ◆ Yves LOYER (Maire adjoint)
- ◆ Soizic LUCAS

A la suite de la démission de deux conseillers (J. LE NEUN en octobre 2022 et M. PAUL en novembre 2022), deux nouveaux conseillers communaux ont rejoint le conseil communautaire de la Communauté de Communes au cours de l'année 2022 :

Katia LE PORT (Sauzon) et Aude Portugal (Le Palais).

COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le travail des élus communautaires s'organise au quotidien au travers de **groupes de travail** nommés "commissions". Ils y préparent, débattent et donnent des avis sur le fonctionnement de la collectivité et des projets en cours et à venir. Ils étudient également chaque sujet qui sera ensuite soumis, pour vote, au conseil communautaire.

Au nombre de 8, la composition de ces commissions varie entre 8 et 13 membres issus de toutes les communes membres.

Commission Finances – Travaux – Assainissement – Complexe Sportif du Gouerch

Président : Ronan JUHEL

Nombre de commissions en 2022 : 11

Commission Espaces naturels – Agriculture

Président : Dominique ROUSSELOT

Nombre de commissions en 2022 : 5

Commission Petite enfance/Enfance – Contrat local de santé – SISE – Restaurant scolaire

Président : Catherine BARBOTIN

Nombre de commissions en 2022 : 6

Commission Développement territorial

Président : Noémie SOULIER

Nombre de commissions en 2022 : 3

Commission Déchets

Président : Ronan-Pierre BARRÉ

Nombre de commissions en 2022 : 3

Commission Énergies – Mobilité

Président : Annaïck HUCHET

Nombre de commissions en 2022 : 2

Commission Achats

Président : Annaïck HUCHET

Nombre de commissions en 2022 : 3

Commission Programmation de la salle Arletty

Président : Tibault GROLLEMUND

Nombre de commissions en 2022 : 4

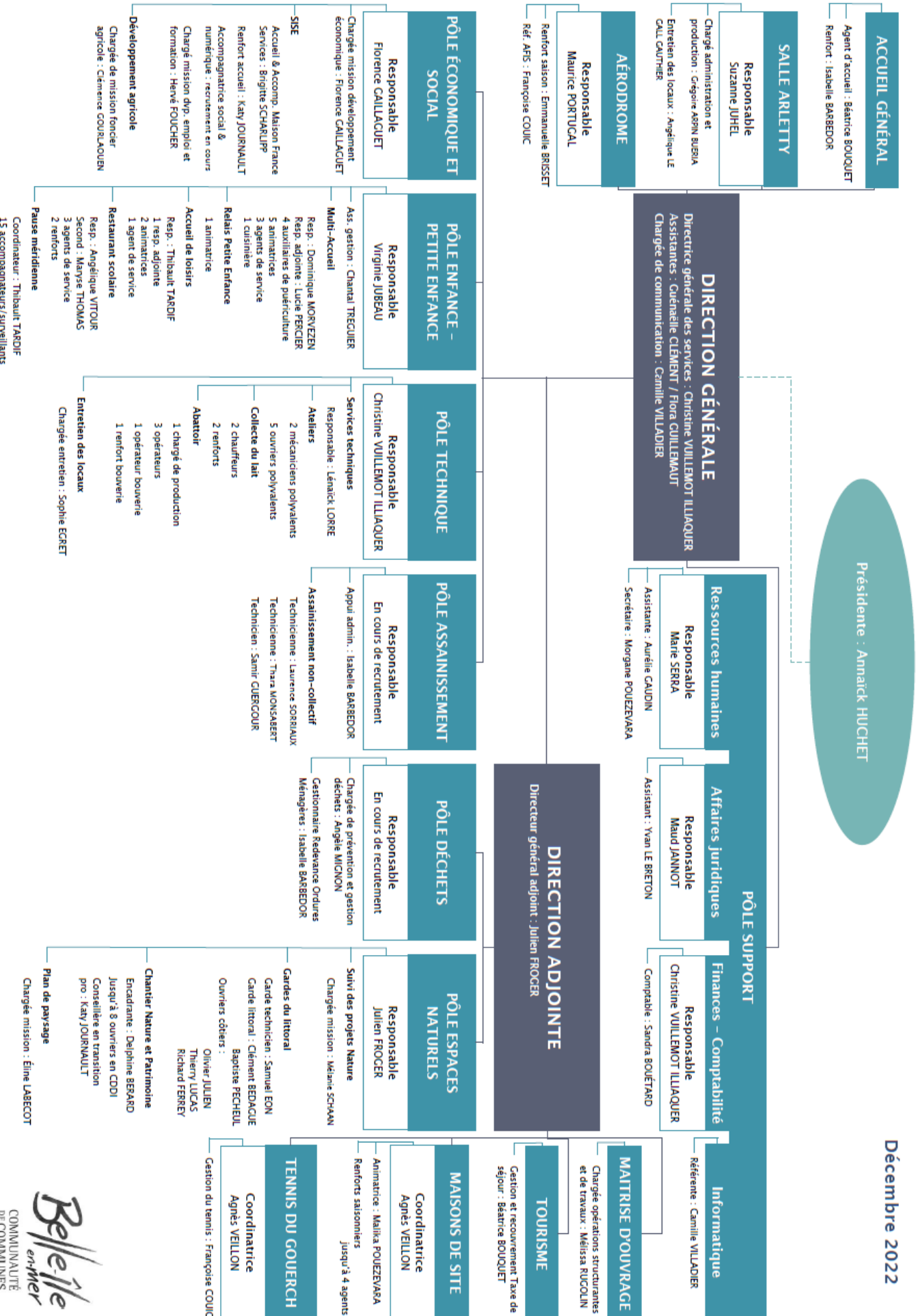
LE BUREAU

Le Bureau communautaire se réunit très régulièrement, à huis clos, pour aborder l'ensemble des affaires courantes, débattre des grandes orientations et préparer les conseils communautaires. Il est composé de la Présidente, des 5 Vice-Présidents et des 2 conseillers, dont 1 déléguée.

En 2022 il s'est réuni 13 fois.

- ORGANIGRAMME -

Décembre 2022







BILAN FINANCIER



- BUDGET -

COMPRENDRE LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer est chargée de missions, dites « compétences », regroupées au sein de **10 budgets** : le compte principal et **9 budgets annexes**. Ces budgets annexes sont :

- L'abattoir
- L'aérodrome
- Le centre de secours
- Les déchets
- Le dépôt d'hydrocarbures
- L'assainissement non collectif
- L'assainissement collectif
- Les transports publics (Belle île BUS)
- La zone d'activités économiques des Semis

En dehors de ces 9 budgets annexes, **le compte principal est celui qui comptabilise et retrace toutes les dépenses et recettes** :

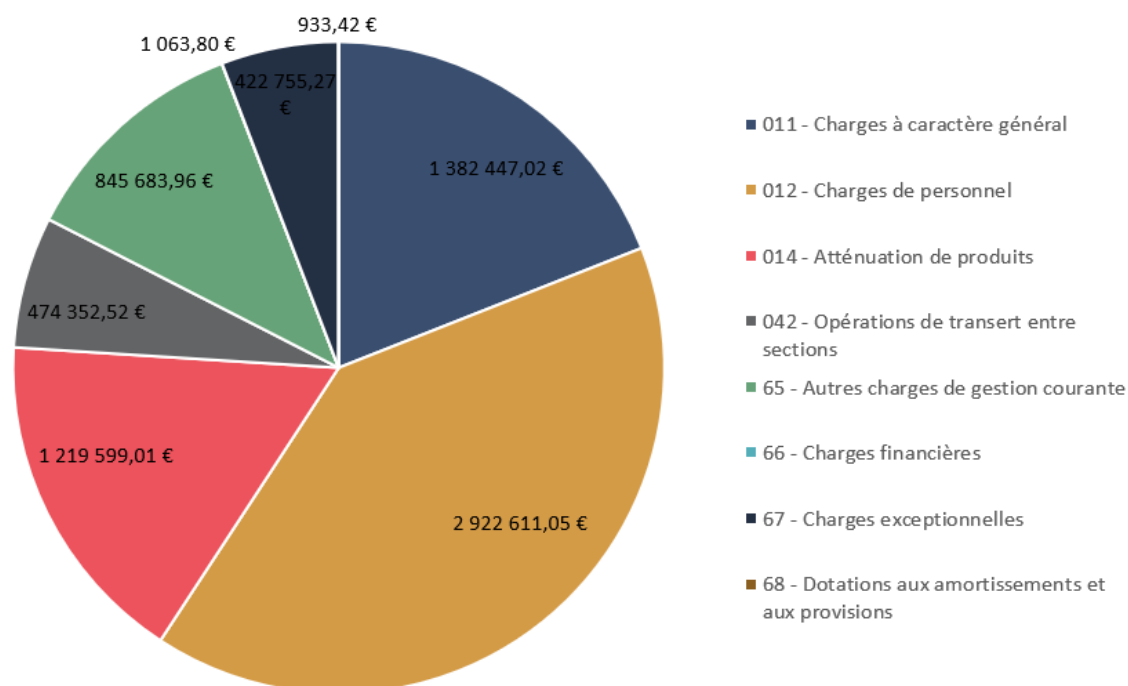
- Du siège administratif et de l'administration générale
- Du SISE et la Mission locale
- De la salle Arletty
- Du restaurant scolaire
- Du complexe sportif du Gouerc'h
- De la maison des associations et une partie d'une des longères de Haute Boulogne
- De la collecte du lait
- De la logistique (ateliers, service bâtiment, service mécanique)
- De la fourrière pour chiens et chats
- Des espaces naturels et des maisons de site
- Des chalets SNSM sur les plages
- Des mobiles homes de la gendarmerie
- Du service de l'enfance (centre de loisirs) et de la petite enfance (crèche et relais d'assistantes maternelles)
- Du développement économique (y compris l'agriculture, les aides aux entreprises...)
- Du tourisme
- De l'assistance sociale aux personnes âgées
- Des jumelages
-

- CHIFFRES CLÉS BUDGET 2022 -

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

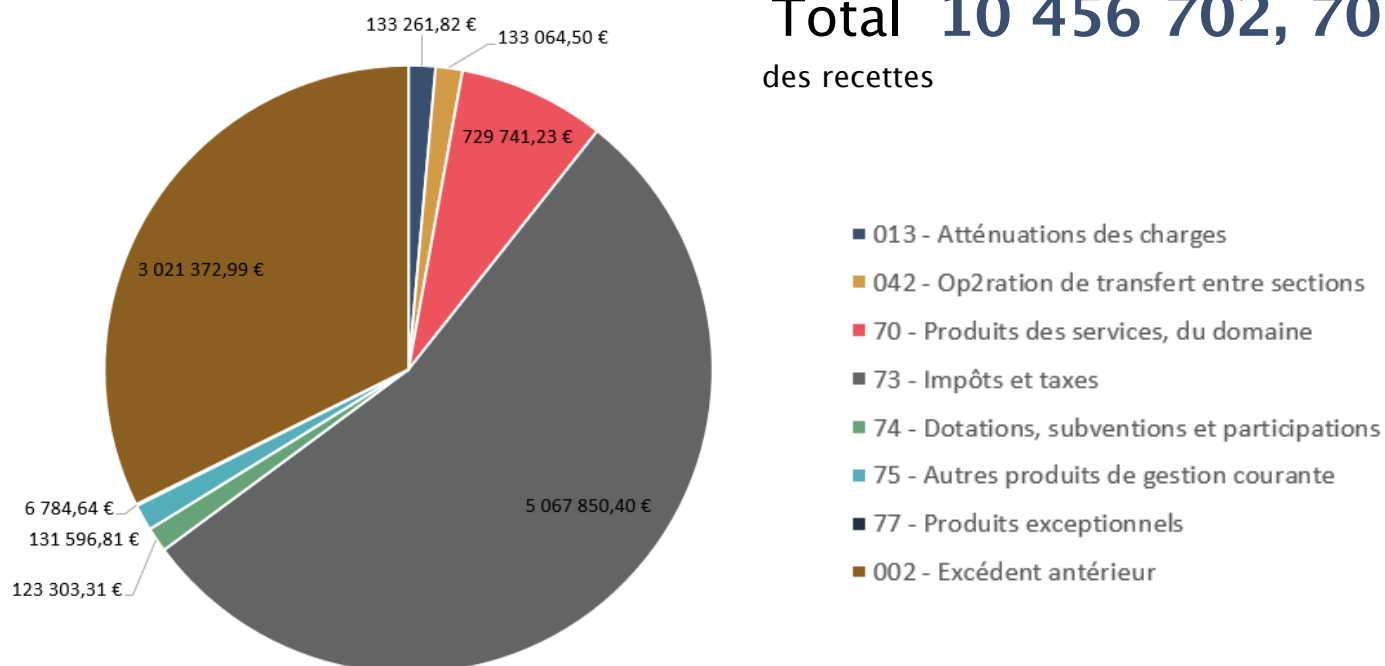
DÉPENSES

Total **7 269 446, 05 €**
des dépenses



RECETTES

Total **10 456 702, 70 €**
des recettes



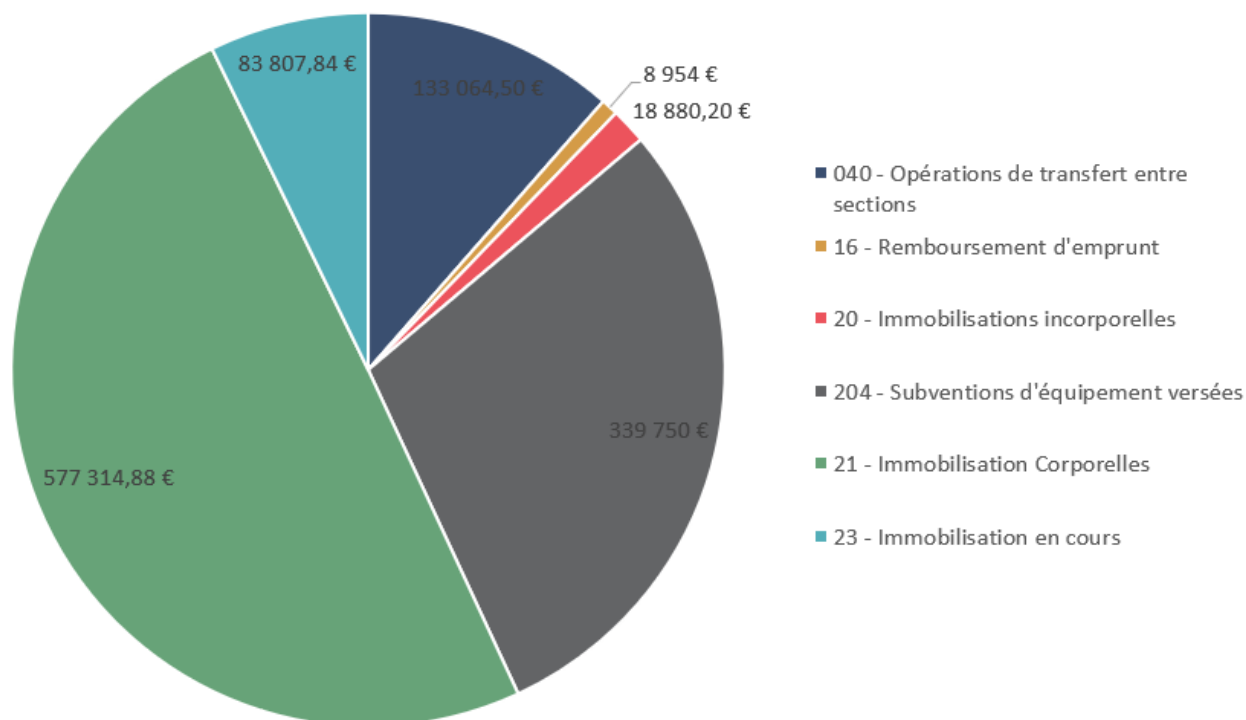
Excédent **3 187 256,65 €**

- CHIFFRES CLÉS BUDGET 2022 -

SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

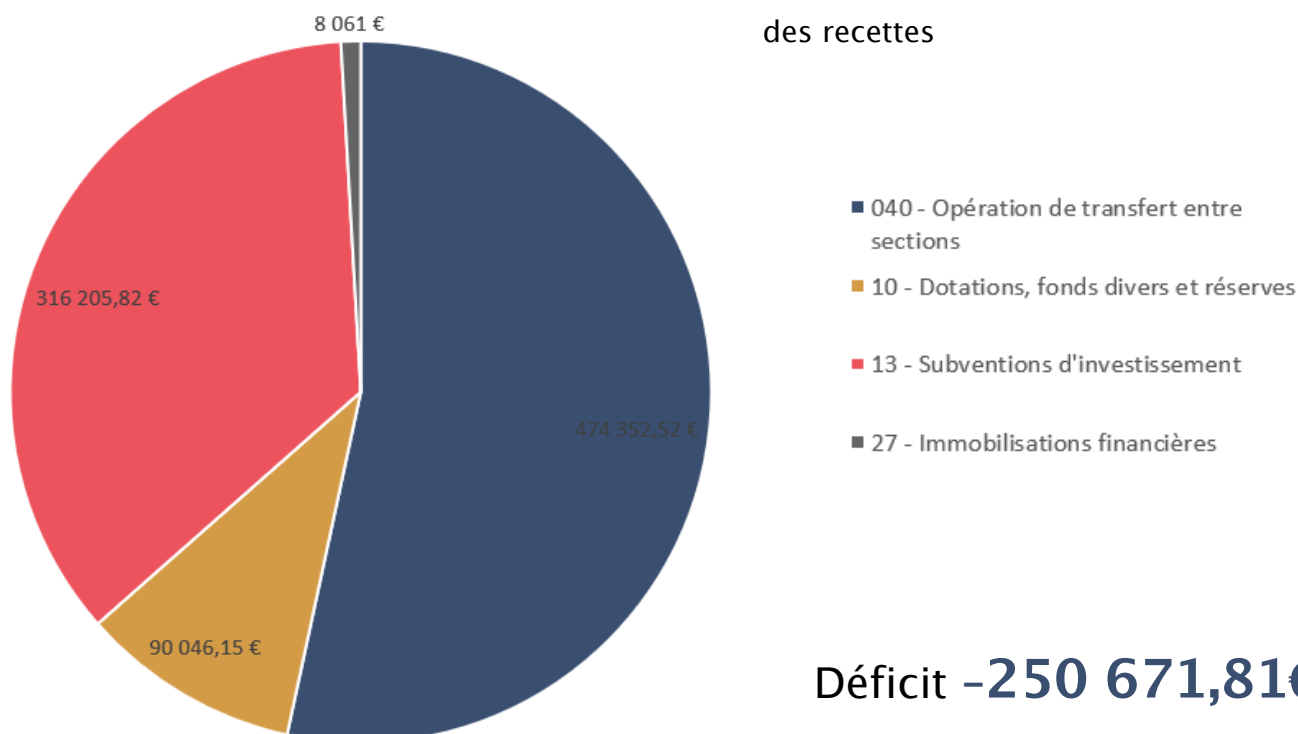
DÉPENSES

Total **1 170 354,42 €**
des dépenses



RECETTES

Total **919 682,61 €**
des recettes



Déficit **-250 671,81€**

- CHIFFRES CLÉS BUDGET 2022 -

DÉTAILS DES BUDGETS ANNEXES

ZAE DES SEMIS

| | Fonctionnement | Investissement | Résultat |
|------------------|----------------|----------------|-------------|
| Dépenses | 168 738,28 € | 21 121,54 € | |
| Recettes | 231 919,73 € | 54 985,56 € | |
| Excédent/déficit | 63 181,45 € | 33 864,02 € | 97 045,47 € |

TRANSPORTS

| | Fonctionnement | Investissement | Résultat |
|------------------|----------------|----------------|-------------|
| Dépenses | 442 153,81 € | 379 453,18 € | |
| Recettes | 532 229,54 € | 333 157,40 € | |
| Excédent/déficit | 90 075,73 € | -46 295,78 € | 43 779,95 € |

ABATTOIRS

| | Fonctionnement | Investissement | Résultat |
|------------------|----------------|----------------|--------------|
| Dépenses | 305 197,90 € | 151 971,31 € | |
| Recettes | 329 752,94 € | 89 218,49 € | |
| Excédent/déficit | 24 555,04 € | -62 752,82 € | -38 197,78 € |

AERODROME

| | Fonctionnement | Investissement | Résultat |
|------------------|----------------|----------------|--------------|
| Dépenses | 210 249,29 € | 1 191,99 € | |
| Recettes | 232 079,03 € | 550 811,86 € | |
| Excédent/déficit | 21 829,74 € | 549 619,87 € | 571 449,61 € |

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

| | Fonctionnement | Investissement | Résultat |
|------------------|----------------|----------------|-------------|
| Dépenses | 69 149,91 € | 0,00 € | |
| Recettes | 107 829,83 € | 42 986,91 € | |
| Excédent/déficit | 38 679,92 € | 42 986,91 € | 81 666,83 € |

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

| | Fonctionnement | Investissement | Résultat |
|------------------|----------------|----------------|--------------|
| Dépenses | 704 447,07 € | 1 819 427,06 € | |
| Recettes | 1 173 924,89 € | 1 689 003,28 € | |
| Excédent/déficit | 469 477,82 € | -130 423,78 € | 339 054,04 € |

- CHIFFRES CLÉS BUDGET 2022 -

DÉTAILS DES BUDGETS ANNEXES

| CENTRE DE SECOURS | Fonctionnement | Investissement | Résultat |
|-------------------|----------------|----------------|---------------|
| Dépenses | 426 609,96 € | 262 507,50 € | |
| Recettes | 427 802,88 € | 115 965,99 € | |
| Excédent/déficit | 1 192,92 € | -146 541,51 € | -145 348,59 € |

| DECHETS | Fonctionnement | Investissement | Résultat |
|------------------|----------------|----------------|--------------|
| Dépenses | 2 097 205,51 € | 536 893,30 € | |
| Recettes | 2 482 455,71 € | 303 362,76 € | |
| Excédent/déficit | 385 250,20 € | -233 530,54 € | 151 719,66 € |

| HYDROCARBURES | Fonctionnement | Investissement | Résultat |
|------------------|----------------|----------------|---------------|
| Dépenses | 110 311,45 € | 302 847,19 € | |
| Recettes | 114 343,00 € | 160 331,48 € | |
| Excédent/déficit | 4 031,55 € | -142 515,71 € | -138 484,16 € |

- FINANCES -

FOCUS SUR LES PRINCIPALES DÉPENSES & RECETTES 2022

Assainissement collectif :

Des travaux ont été menés sur les communes de Bangor, Locmaria et Sauzon pour **1 435 233€**.

Déchets :

La collecte, le transport et le traitement de tous les déchets ont coûté **1 616 300€**, financés par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

DÉPENSES

| | |
|---|---|
| Charges à caractères général | 1 382 447 € (+ 4,88% par rapport à 2021) |
| Charges de personnel <i>prennent en compte la reprise en gestion directe de tous les personnels de la crèche et du centre aéré, ainsi que la restructuration des services techniques.</i> | 2 922 611 € (+ 18,43 % par rapport à 2021). |
| Charges d'emprunt | 1 063 € |
| Subventions aux associations | 126 614 € |
| Achat du bâtiment quai Fouquet à l'Etat <i>Qui abritait les services du trésor public</i> | 405 600 € |
| Déploiement de la fibre optique <i>Versé au syndicat régional MEGALIS</i> | 234 447 € |

RECETTES

| | |
|---|-----------------------------|
| Restaurant scolaire, Maisons de site, Salle Arletty, Tennis, service de l'enfance/petite enfance | 729 741 € (+ 1.17%) |
| Impôts et taxes | 4 945 090 € (+2.46%) |



SERVICES RESSOURCES



DE NOUVEAUX PROJETS

L'année 2022 a été marquée par de nouveaux projets en termes de ressources humaines.

Dans la continuité de l'année 2021, la collectivité a bénéficié d'une meilleure structuration des « process » RH et de l'organisation des services, permettant de répondre aux contraintes de transformation en cours.

Au service du projet politique du Conseil Communautaire, les principaux enjeux de la fonction « ressources humaines » au sein de la collectivité sont :

- De sécuriser la responsabilité administrative et disciplinaire, à travers les différents actes liés à l'application du statut de la fonction publique territoriale
- De garantir la responsabilité en matière d'hygiène et de sécurité ;
- De veiller à maîtriser la part financière prépondérante des frais de personnel dans le budget de fonctionnement de la collectivité ;
- D'assurer l'équilibre entre les besoins en compétences et le recrutement de personnel qualifié, en recourant de plus en plus aux contractuels ;
- D'assurer un climat social serein et équilibré en lien avec les instances représentatives du personnel.

Le service des Ressources Humaines a contribué à maintenir un dialogue social de qualité en animant 15 réunions avec les représentants du personnel (Comité Technique et CHSCT communs aux 5 collectivités du territoire) en 2022.

Les élections professionnelles de décembre 2022, organisées par le service RH de la CCBI, ont modifié la structuration des Instances représentatives du personnel (IRP) pour la rendre plus simple et plus souple. Ainsi est né le Comité Social Territorial de Belle Ile (CST), fusion du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Avec 573 arrêtés pris en un an et 92 bulletins de salaires traités chaque mois en moyenne, la gestion administrative et statutaire reste au cœur de l'activité du service des Ressources Humaines.

Le développement des compétences des agents a cependant été renforcé en 2022 avec plus de 1000 heures de formation dédiées.

REPRISE EN RÉGIE DE LA COMPÉTENCE ENFANCE-PETITE ENFANCE

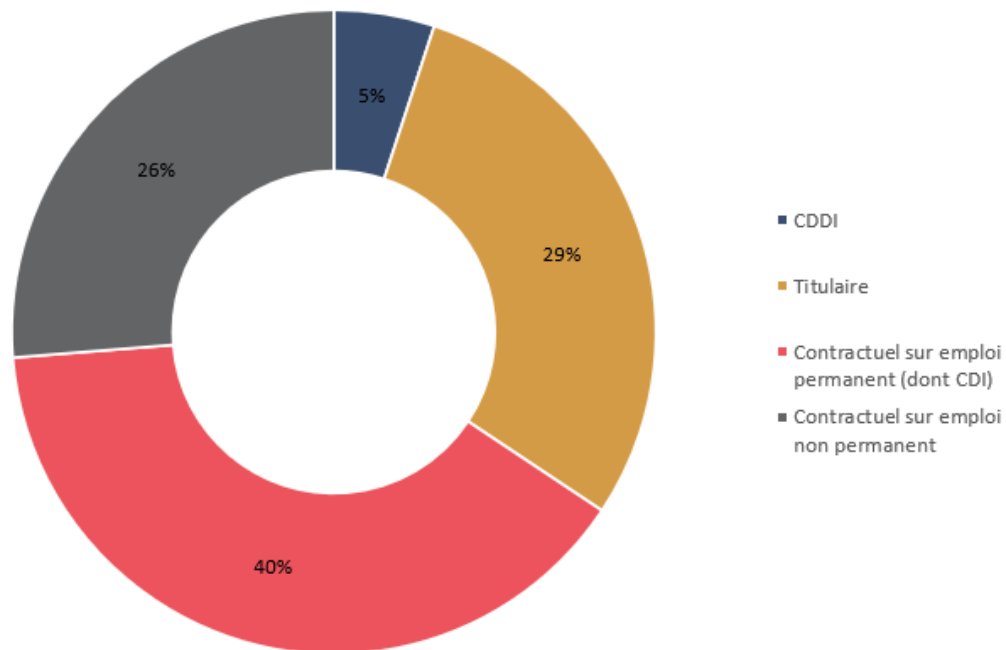
En 2022, la gestion des ressources humaines a été spécialement marquée par la reprise en régie de la compétence *Enfance et Petite enfance* qui était déléguée depuis 2016. Les élus communautaires ont souhaité assurer une meilleure gestion de cette compétence en réintégrant le Multiaccueil, le Relais Petite Enfance et l'Accueil de Loisirs aux processus de gestion internes de la CCBI et en leur assurant le concours de professionnels en proximité.

20 agents ont ainsi été intégrés aux effectifs de la CCBI au 1^{er} septembre 2022 et 5 nouveaux agents ont été recrutés pour renforcer les équipes, afin d'assurer un meilleur service aux familles.

- CHIFFRES CLÉS RH -

EFFECTIFS

101 employés au
31 décembre 2022



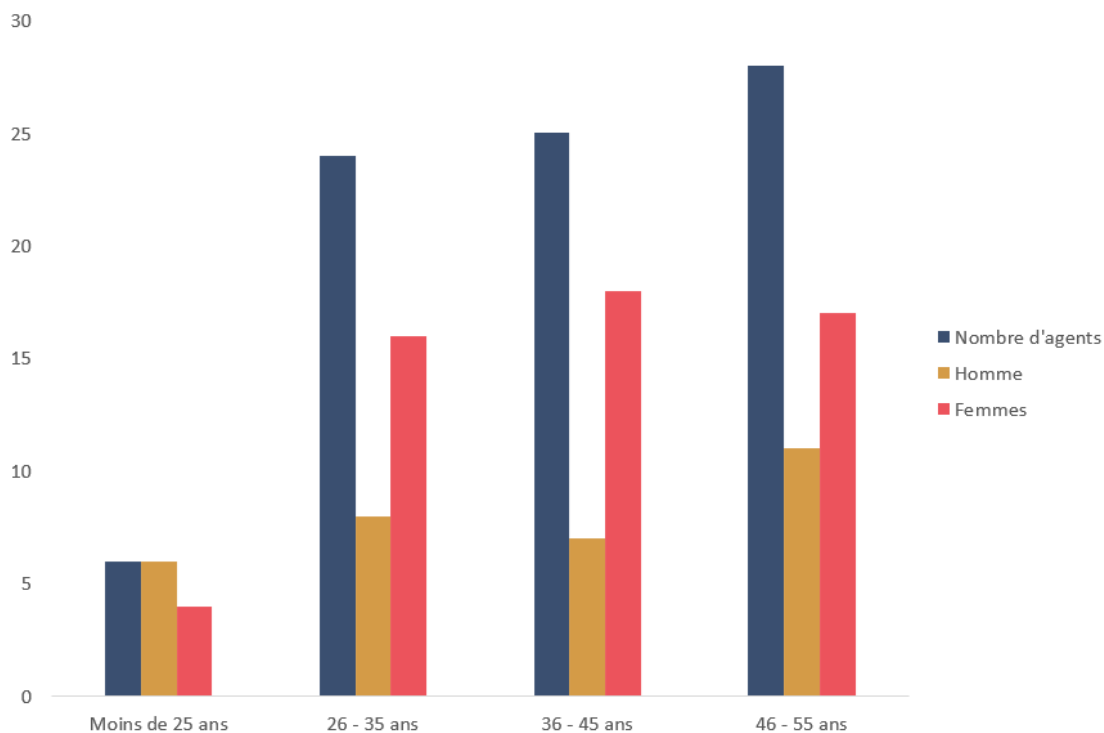
ÂGE ET SEXE



68 femmes



33 hommes



30 recrutements effectués en 2022

1 453 heures de formation

564 candidatures reçues, tous postes confondus

- JURIDIQUE -

LES MISSIONS DU SERVICE

Le service juridique est le garant de la sécurité juridique des actes réalisés par les services et élus de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer. En ce sens, il étudie les risques contentieux afin de limiter les possibilités d'engager la responsabilité de la collectivité devant le juge. En tant que service dit « support », il assure notamment :

- La passation des marchés publics et de l'ensemble des contrats passés auprès de prestataires privés pour répondre à des besoins de services, de fournitures ou de travaux ;
- La passation et le suivi des délégations de service public ;
- L'aide au suivi d'exécution des contrats ;
- L'aide à la bonne gestion des assemblées ;
- Le suivi des déclarations de sinistre auprès des assurances ;
- Le suivi de certains contrats de location, les acquisitions ou cessions ;
- Le suivi des contentieux et le suivi des procès en cours avec l'aide d'avocats missionnés ;
- Les recherches pour répondre à toute question d'ordre juridique rencontrée par les services et/ou les élus.

LES DONNÉES CHIFFRÉES

| Type de procédures | Nombre de marché sur 2022 | Montant (HT) |
|----------------------|---------------------------|----------------|
| Procédure formalisée | 1 | 6 735 594,92 € |
| Procédure adaptée | 8 | 497 145 € |

| Type de marchés passés en procédures formalisées ou adaptées | Nombres de marchés sur 2022 | Montant (HT) |
|--|-----------------------------|----------------|
| Marchés de services | 5 | 215 242 € |
| Marché de maîtrise d'œuvre | 1 | 67 575 € |
| Marchés de fournitures | - | - |
| Marchés de travaux | 3 | 6 949 922,92 € |
| Délégation de service public | 1 | 34 315 798.45€ |

FOCUS SUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DU GOUERC'H

En 2019, le maître d'œuvre a été choisi pour concevoir le nouveau complexe sportif.

En février 2022, la procédure de passation des marchés de travaux a été lancée - le cahier des charges a dû être retravaillé, ainsi que les estimations, pour prendre en compte l'augmentation du coût des matières premières. La période était particulièrement difficile compte tenu de la tension dans le domaine du bâtiment. La procédure a dû être relancée pour plusieurs lots laissés infructueux.

14 entreprises ont finalement été sélectionnées. 2 lots devront faire l'objet d'une relance ultérieure en 2023. Les contrats leur ont été notifiés en novembre 2022.

FOCUS « PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES »

Par délibération du 28 janvier 2022, la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer a acquis - auprès de l'Etat, bâtiment anciennement occupé par le centre des finances publiques, quai Nicolas Fouquet (parcelle AH 96) à Le Palais, pour un montant de 400 000€ HT. L'objectif de cet achat est de déménager le service du SISE (Service de l'Information sociale et de l'emploi) en cœur de ville et de le rendre plus accessible pour les usagers. Le maître d'œuvre LEROMANCER ARCHITECTURE a été sélectionné après mise en concurrence, en août 2022. Le montant provisoire de ce marché de maîtrise d'oeuvre s'élève à **67 575€ HT**. Le marché de travaux devrait être lancé en 2023.

FOCUS « ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE À LA REFONTE DES MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS »

La collectivité souhaitait réaliser une étude de remise à plat du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) en intégrant la collecte des biodéchets et la tarification incitative. A cet effet, la Communauté de communes a sélectionné, en janvier 2023, une entreprise après mise en concurrence afin qu'elle étudie le dimensionnement des futurs besoins du service vu l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, la faisabilité de la mise en œuvre éventuelle d'une collecte des biodéchets, l'éventuelle mise en œuvre d'une redevance incitative. L'entreprise AJBD SAS a été retenue, pour un montant de **112 562,50€ HT**.

MISSION D'ASSISTANCE ET CONSEIL EN MATIÈRE DE FINANCES PUBLIQUES LOCALES ET FISCALES

Pour évaluer la situation financière de la Communauté, une procédure de mise en concurrence a été menée afin de choisir un prestataire en mesure d'apporter - pour 4 ans, un diagnostic et une étude financière prospective. C'est la société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES qui a été retenue en décembre 2022 pour un montant total sur 4 ans de **50 880€ HT**.

- JURIDIQUE -

MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHÉS DE SERVICES RELATIFS À LA TÉLÉPHONIE, À L'ACCÈS INTERNET, AU SYSTÈME D'IMPRESSION ET À LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DU PARC INFORMATIQUE

Les marchés « informatique » (maintenance, internet, communication électronique, téléphonie) de la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer arrivent à échéance en août 2023. Un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans le domaine informatique a donc été sélectionné pour diagnostiquer le parc informatique existant, rédiger le projet de contrat, et accompagner la Communauté de communes dans l'analyse des offres le meilleur prestataire informatique. C'est l'entreprise C-ISOP qui a été retenue en septembre 2022 pour un montant de **18 562 € HT**.

FOCUS SUR LES MODIFICATIONS DE CONTRATS EXISTANTS MENEES EN 2022

ADAPTATION DE LA CAPACITÉ DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES GAZ ISSUS DU DÉPOTAGE DE CARBURANTS

L'unité de récupération des vapeurs a été installée afin d'être mise en service pendant les dépotages alternatifs du pétrolier. En effet, depuis la fuite de la canalisation en 2019, le dépotage du pétrolier se fait au quai Fouquet dans des camions-citernes qui transportent alors le carburant jusqu'au dépôt. Cette unité permet de capter les vapeurs d'essence qui s'échappent pendant le dépotage par camion. L'unité de traitement initialement installée était sous-dimensionnée pour absorber le volume de vapeurs. Elle a donc été remplacée par une autre unité de plus gros volume. La durée du contrat a également été modifiée afin d'avoir recours à cet ouvrage jusqu'à la réparation de la canalisation et à la fin du dépotage alternatif. Cet avenant prévoit donc une augmentation de **+ 9 300 € HT** par rapport au contrat initial (59 760€HT) afin d'adapter le volume de l'unité et la durée de la location de l'unité.

PRISE EN COMPTE DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉS PAR L'ENTREPRISE BARAZER LORS DE LA RÉHABILITATION DES TRAVAUX DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX À STANG HUÈTE

Lors des travaux de l'installation de stockage, les analyses des déchets extraits du casier « 0 » ont révélés de fortes concentrations d'hydrocarbures. Cela a nécessité de nouveaux travaux (création d'un puits drainant, notamment). Un avenant a donc été conclu pour prendre en compte ces travaux ainsi que des travaux supplémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage. Cet avenant prévoit donc une augmentation de **+ 22 900 € HT** par rapport au contrat initial modifié par l'avenant n°1 de 2021 (1 507 500,50€ HT).

FOCUS SUR LA GESTION DES SERVICES ET LES CHANGEMENTS DE MODES DE GESTION

RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION DU DÉPÔT PÉTROLIER

La Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer est compétente pour la gestion et l'exploitation du dépôt de produits pétroliers sur le territoire.

Depuis l'acquisition de ce dépôt en 2006, et en vertu de contrats successifs, elle délègue la gestion de cette installation à la Compagnie Industrielle Maritime (CIM). Le contrat de délégation en cours arrivait à échéance au 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire a décidé, en mars 2022, de continuer à confier la gestion de ce service à un tiers par contrat de concession. La commune de l'île d'Yeu était dans la même situation pour son dépôt pétrolier. Elle s'est associée à la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer pour mener une procédure de mise en concurrence commune. La procédure a donc été lancée en juillet 2022. Une seule offre a été reçue, celle de la Compagnie Industrielle Maritime. Après deux réunions de négociation (octobre et novembre), l'offre négociée de la Compagnie Industrielle Maritime a été retenue.

Le conseil communautaire s'est prononcé en ce sens le 22 novembre 2022. Le contrat, d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, a été signé et notifié le 20 décembre 2022.

Le montant de ce contrat s'élève à **34 315 798.45€** (égal à la valeur totale de la vente -prévisionnelle- des produits pétroliers, soit au chiffre d'affaires).

La Compagnie Industrielle Maritime se rémunère directement sur les distributeurs (ses clients directs), qui vendent ensuite le produit aux usagers.

Entre le prix en 2022 et le prix prévisionnel 2023 tel que prévu au nouveau contrat (2023-2027), le prix aux distributeurs passe de **1,761€/L à 2,331€/L (+32%)**.

Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation du prix d'achat du produit auprès des producteurs (+54%). En ignorant l'hypothèse du prix d'achat, le prix au distributeur passe de **1,025€/L à 1,071€/L** en 2023, soit une différence de **0,046 €/L (+4,5%)**.

Cette différence s'explique en partie par l'augmentation de la redevance **+0,045€/L**.

La redevance est la somme due à la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer pour l'occupation des locaux, elle permet de payer une partie des travaux d'investissement à mener. En l'occurrence, la réparation de la canalisation du dépôt (plus d'un million d'euros) nécessitait une augmentation de la redevance.

Le **+0,01€/L** d'augmentation restant résulte de la fluctuation entre l'augmentation de la marge du délégataire et des frais de gestion, compensées par la diminution du montant du fonds « CIM » (fonds de travaux du délégataire) et de la diminution des frais de fonctionnement.

Le surcoût qui peut être constaté entre le prix sur le territoire et le prix sur le continent est principalement lié au choix de stocker du carburant sur l'île permettant d'assurer la continuité de l'approvisionnement :

- Frais de fonctionnement du dépôt et de gestion
- Fonds « CIM » pour financer les travaux d'entretien et de maintenance
- Redevance à l'autorité concédante permettant de financer les travaux de renouvellement

FOCUS MISE EN RÉGIE DU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE- ENFANCE AU 1ER SEPTEMBRE 2022

La Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer est compétente pour les services publics liés à la petite enfance et à l'enfance. Elle délègue jusqu'au 31 août 2022 la gestion de ce service à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public - ADPEP 56. Le contrat de délégation de service public arrivant à échéance au 1^{er} septembre 2022, le conseil communautaire s'est prononcé, après avis du comité technique, sur la reprise du service en régie en mars 2022. Cette décision impliquait :

- la gestion de la fin du contrat avec l'ADPEP56,
- la reprise du personnel de l'ADPEP56 (multi-accueil et accueil de loisirs),
- la reprise des biens,
- la transmission des données d'exploitation du service,
- la création d'un poste de responsable du pôle enfance-petite enfance,
- le recrutement du personnel manquant,
- la réorganisation de ce pôle en y intégrant le restaurant scolaire situé à Le Palais,
- l'adhésion au logiciel de gestion du service « Aiga »
- ou encore la communication aux usagers et partenaires du changement de gestionnaire.

La communication avec la direction de l'ADPEP56 n'a pas toujours été facile, la transmission de certaines données d'exploitation n'a d'ailleurs été possible qu'à la suite d'une action en justice (référé mesures-utiles) et certains désaccords financiers persistent encore entre les parties. La Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer espère toutefois trouver une solution amiable avec son ancien partenaire.

Madame Virginie Jubeau a pris ses fonctions de responsable du pôle enfance-petite enfance à compter du 22 août 2023, et la reprise du service par la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer est intervenue le 1^{er} septembre 2023.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT « EAU DU MORBIHAN » AU 1ER JANVIER 2023

Par délibération du 20 septembre 2022, la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer a transféré à Eau du Morbihan la compétence « assainissement collectif ». Eau du Morbihan a acté ce transfert par une délibération concordante du 30 septembre 2022, et modifié ses statuts en ce sens.

Ce transfert implique le transfert des biens du service et des contrats en cours - parmi lesquelles la délégation de service public de la gestion du service de l'assainissement collectif conclue avec l'entreprise SAUR et en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2029.

- JURIDIQUE -

EN QUELQUES CHIFFRES ...

LES DONNÉES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **1** renouvellement de délégation de service public
- **1** transfert de compétence
- **1** reprise de service en régie
- **1** procédure formalisée (un marché de 17 lots) ayant donné lieu à des relances de 4 procédures différentes (avec négociation, appel d'offres ouvert, sans mise en concurrence, adaptée)
- **9** procédures adaptées
- **12** avenants (9 avenants à des marchés, 1 avenant à une DSP)

LES DONNÉES DU CONTENTIEUX

- **5** recours en 2022
 - **4** devant le tribunal administratif
 - **1** devant le tribunal judiciaire (pénal)
- Pour un montant global de demande d'accompagnement par avocat de **16 850 € HT**

DONNÉES CONSULTATIONS JURIDIQUES / CONSEIL AVOCAT

- **6** demandes d'accompagnement juridique
- Pour un montant global de **13 457,50 € HT**

DONNÉES CONSULTATIONS INTERNES – réponses apportées aux questions du service

- Réponses à plus de **50** questions
- Préparation de plus de **50** délibérations
- Préparation de **10** arrêtés
- Préparation/Envoi de plus de **140** courriers

DONNÉES ASSURANCES – nombre de sinistres

- **10** sinistres déclarés en 2022

BILAN PAR COMPÉTENCES



- CHIFFRES CLÉS -

2 122
TONNES
D'ORDURES
MÉNAGÈRES
COLLECTÉES



6 007
TONNES
DE DÉCHETS
COLLECTÉES
SUR L'ÎLE

71
PRÊTS DANS LE
CADRE DE LA
PRÉVENTION
DÉCHETS



3 700
DEMANDES
D'USAGERS
TRAITÉES AU SISE

745
PERMANENCES
DE PARTENAIRES

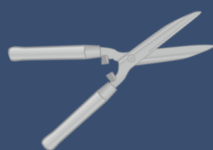


424
OFFRES D'EMPLOIS
LOCALES PUBLIÉES



111,90 km

DE DÉBROUSSAILLAGE
SUR LE SENTIER
CÔTIER



55 573
USAGERS REÇUS
EN DÉCHÈTERIE



- CHIFFRES CLÉS -

250

CONTRÔLES
RÉALISÉS PAR LE
SPANC



201 021

VOYAGES DE
BELLE-ÎLE-BUS



2 000

ANIMAUX
TRAITÉS À
L'ABATTOIR

1 174

AVIONS POSÉS À
L'AÉRODROME



34 418

REPAS
CONFECTIONNÉS AU
RESTAURANT
SCOLAIRE



4,7

TONNES
DE DÉCHETS
RAMASSÉS
SUR LES

110

ÉCOLIERS ET COLLÉGIENS
PRIS EN CHARGE PAR LE
TRANSPORT SCOLAIRE

SOIT 33 152
VOYAGES ASSURÉS



41 000 VISITEURS

DANS LES MAISONS DE SITE
DONT :

- 26 500 AU GRAND PHARE
- 4 000 À LA MAISON DU LITTORAL
- 10 500 À L'ESPACE SARAH BERNHARDT



- ESPACES NATURELS

LANCEMENT DU PLAN PAYSAGE DE BELLE-ÎLE-EN-MER

Lauréate de l'appel à projet « Plans de paysages » du ministère de la transition écologique en 2021, la CCBI s'est lancée en 2022 dans l'élaboration d'un **Plan de paysage**. La première partie de cette mission a été menée par Eline Labécot, en stage de fin d'études de Master 2, qui a ensuite été prolongée dans le cadre d'un contrat de travail.

Le plan de paysage a vocation à être un « guide », facilitant la **prise en compte du paysage dans les différentes actions d'aménagement** (tourisme, urbanisme, agriculture,...), et s'articulant avec les Plans Locaux d'Urbanisme, le projet de territoire 2021-2026 et le Schéma de Cohérence territoriale notamment.

Il se compose :

- D'un **diagnostic paysager** : analyse des fondements et des grandes caractéristiques des paysages bellois, des dynamiques en cours ou pressenties dans le futur, ainsi que les enjeux associés ;
- D'une phase de consultation publique : un questionnaire en ligne, diffusé durant tout le mois de novembre 2022 a réuni 190 réponses, qui ont permis de compléter le diagnostic, et de déterminer des objectifs de qualité paysagère ;
- D'un **inventaire d'actions concrètes** permettant de répondre aux enjeux, et d'identifier les partenaires et les financements mobilisables.

Le travail se poursuivra jusqu'en juin 2024 afin de définir un programme d'actions opérationnelles.

Pour en savoir plus, consultez la page dédiée : <https://www.ccbi.fr/plan-de-paysage-vers-un-plan-daction-paysage-belle-ile-2050/>



MISE À JOUR DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

Depuis 2015, la Communauté de communes anime le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de l'île, co-construit avec les acteurs du territoire. Avec la nouvelle programmation de la politique agricole commune, il a dû être mis à jour en 2023. Il contient un diagnostic agricole du territoire, et définit les enjeux et le projet agricole bellilois.

Les objectifs principaux définis dans le PAEC :

- **Maintenir les prairies,**
- **Préserver les habitats et la flore,**
- **Favoriser la remise en exploitation des friches**

Il ouvre le droit aux agriculteurs de bénéficier de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** : l'exploitant s'engage dans des pratiques vertueuses pour l'environnement, selon un cahier des charges précis, en contrepartie d'une indemnisation financière. Elles peuvent être contractualisées à l'échelle de l'exploitation (MAEC Système) ou de la parcelle (MAEC localisée). Dès 2016, 70% des exploitants étaient engagés dans ce dispositif.

<https://www.ccbi.fr/agro-environnement/>



CLÉ DE DÉTERMINATION DES PRAIRIES

Les études menées par le Conservatoire botanique entre 2016 et 2021, ont permis d'améliorer les connaissances sur les prairies bellilloises, et de mettre en évidence l'originalité et le grand intérêt patrimonial des végétations de prairies de l'île, dont certaines étaient inconnues ou sont devenues rares sur le continent.

Afin d'avoir un meilleur suivi de l'évolution de ces prairies sur l'île, et de pouvoir accompagner les éleveurs dans leur gestion, etc,... le service des espaces naturels a souhaité développer ses capacités d'expertises dans l'identification des prairies à fort enjeu de conservation.

Ainsi, la CCBI a mandaté le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) pour créer d'une clé de détermination permettant l'identification des différents types de prairies. Certains agents du service ont été formés à son utilisation en juin 2022.



2ÈME ÉDITION DU CONCOURS « PRAIRIES ET PARCOURS »



Pour la deuxième fois, la CCBI a co-organisé, avec le Centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE) le concours agricole « Prairies et parcours ». Ce concours fait partie du concours général agricole des pratiques agro-écologiques et récompense les agriculteurs exploitant les prairies naturelles avec le meilleur équilibre entre richesse écologique et qualité agronomique.

Cette année, quatre agriculteurs avaient présenté une parcelle : Patrick Canevet, Yves Caro, Yves Jouan et Jean-Marc Guegan. Un jury local composé de personnes aux différentes compétences en écologie, botanique, agronomie ou encore élevage, et présidé par Dominique Rousselot, maire de Locmaria et vice-président de la CCBI délégué aux espaces naturels et à l'agriculture, a départagé les parcelles lors d'une visite de terrain qui s'est déroulée le 9 juin. C'est Yves Caro qui a reçu le premier prix cette année.

- ESPACES NATURELS

CADRAGE DES ÉVÈNEMENTS EN ESPACE LITTORAL PROTÉGÉ

Les espaces littoraux de Belle-Ile-en-Mer sont concernés par une grande diversité de réglementations, permettant de les qualifier d'espaces protégés.

Depuis cette année, la CCBI centralise les demandes pour l'organisation d'évènements de toute nature ou de tournages en espaces protégés. Afin d'accompagner les porteurs de projets dans les démarches, une note de cadrage, disponible en ligne (<https://www.ccbi.fr/organiser-un-evenement-en-espace-littoral-protége/>), accompagnée d'un logigramme permet d'établir la faisabilité potentielle d'un projet selon sa nature (privé/public, installations prévues, ...) et son emplacement (plage, site classé, espaces naturels, terrain privé, terrain public...).

INTERDICTION DES BÂTONS DE MARCHES À POINTES



Face à l'augmentation de la fréquentation des randonneurs sur le sentier côtier de Belle-Île-en-mer et les risques d'accélération de l'érosion que cela peut entraîner, les 4 maires ont décidé de prendre un **arrêté municipal d'interdiction des bâtons de marche à pointe**, entré en vigueur le 20 juin 2022.

En parallèle de cette décision, une **campagne de communication spécifique à destination des randonneurs** a été mise en place s'appuyant sur les bonnes pratiques à adopter pour randonner sans laisser de trace :

Rester sur le sentier balisé pour éviter de piétiner la végétation ;

- Mettre des embouts sur ses bâtons de marche ;
- Garder ses déchets et son papier toilette avec soi jusqu'à trouver une poubelle
- Emprunter le sentier côtier exclusivement à pied et non à vélo ;
- Être prudent au bord des falaises

CRÉATION D'UNE ZONE DE PROTECTION FORTE À GROS ROCHER

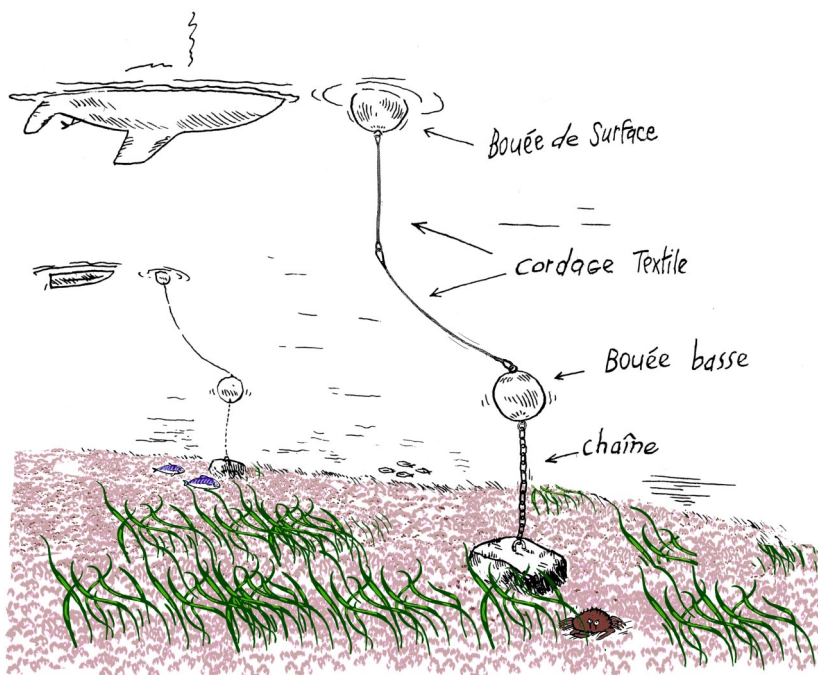
L'anse de Gros rocher abrite une zone de forte production de maërl, mais aussi le 2^{ème} plus gros herbier de zostères de l'île. L'herbier, poussant directement sur le maërl est un milieu très rare à l'échelle de la façade atlantique, ce qui nous donne une grande responsabilité de conservation !

Sur ce site prisé par les plaisanciers, la fréquentation de bateaux jetant l'ancre était forte mais pas sans impact. Les ancres et leurs chaînes, en raclant le fond marin, endommageaient cet écosystème très rare.

Au terme de 3 ans de concertations avec les représentants des différents usagers (pêcheurs, plaisanciers, ...), et des services de l'état, **le mouillage de tout navire ou engin nautique sur corps-mort ou sur ancre y est, à présent, interdit**, par arrêté du 26/01/2022. La zone est matérialisée par des bouées.



TESTS D'INSTALLATION DE MOUILLAGES ÉCOLOGIQUES À PALAIS ET SAUZON



En juillet 2022, 10 mouillages à moindre impact « test » ont été posés, dans les zones de mouillages de la coulisse à Le Palais, et à Port Bellec à Sauzon. Un mouillage écologique est constitué des éléments suivants :

- Un corps mort
- Une chaîne avec un flotteur intermédiaire pour la maintenir en flottaison
- Une ligne en polyester jusqu'à la bouée de mouillage.

Ce système permet de limiter le ragage de la chaîne autour du mouillage à marée basse, qui entraîne une destruction des herbiers et du maërl, des habitats très sensibles, à fort enjeu de conservation dans l'Aire marine protégée.

Ce test et le retour des utilisateurs ont permis d'affiner le réglage pour le déploiement de la totalité des mouillages en 2023. Il s'inscrit dans un projet plus important, qui vise l'installation de 38 mouillages écologiques à la coulisse et Ramonette (Le Palais), en 2023, ainsi qu'à Port Bellec l'année suivante. Ce projet est financé à 80 % par l'Etat via le plan de relance.



- ESPACES NATURELS

GARDES DU LITTORAL

L'équipe des gardes du littoral a pour mission de veiller sur les sites les plus emblématiques de l'île, d'entretenir les aménagements (signalétiques, mono-fils etc,...), d'entretenir le sentier côtier, nettoyage des plages et gérer les bacs à marée, mais aussi d'assurer de nombreux travaux de restauration écologiques (dunes, zones humides, etc,...). Parmi les actions réalisées en 2022 :

- Dans le cadre du programme de restauration des zones humides, initié depuis 2020, la **restauration du marais de Ster Vraz** s'est poursuivie entre septembre et novembre. Sur la zone réouverte est maintenant fréquentée par de nombreuses espèces;
- Dans le cadre d'une convention de mécénat entre la CCBI, le Conservatoire du littoral et EDF, l'installation d'une **nouvelle passerelle à Donnant** participe à restaurer le fonctionnement hydrologique du milieu dunaire. Les coteaux au Nord du parking ont également été débroussaillés, afin de restaurer les pelouses d'affleurement, sur lesquelles poussent plusieurs espèces de flore protégées;
- **Installation de parkings à vélo aux Grands Sables, Kérel et Vazen**, faits en bois de cupressus local.
- Tenue d'un stand lors de la remise des dossards de Belle-Ile-en-trail



- GESTION DES DÉCHETS -

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

ÉTUDE SUR LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

La Communauté de Communes de Belle-île-en-Mer a réalisé en 2022 une étude de remise à plat de son Service public de prévention et de gestion des déchets. Cette étude avait pour objectifs :

- De dimensionner les futurs besoins du service, en particulier les modalités relatives à la collecte des emballages suite à l'Extension des Consignes de Tri (ECT) prévue pour le 1er janvier 2023 au plus tard.
- Etudier la faisabilité technico-économique de la mise en œuvre éventuelle de la collecte des biodéchets et les modalités de collecte des biodéchets à mettre en place au plus tard au 1er janvier 2024 en lien notamment avec l'obligation faite aux professionnels de la restauration de valoriser leurs biodéchets à cette échéance.
- D'étudier la faisabilité technico-économique de la mise en œuvre éventuelle de la redevance incitative (et au contrôle d'accès en déchèterie) et les modalités de la mise en œuvre opérationnelle de la redevance incitative (selon un calendrier à définir) en tenant compte des spécificités du territoire (dispersion et configuration des villages, visiteurs à la journée, locations saisonnières et plaisanciers, diversité des activités professionnelles et associatives, question sociale, ...).
- D'étudier la faisabilité technico-économique de la mise en œuvre éventuelle de nouveaux « services » comme une matériauthèque, un service d'accompagnement ou de collecte des déchets spécifique des professionnels, ...

Cette étude est confiée à AJBD, Citexia et Neorama, répartie en trois phases : diagnostic territorial, proposition de scénarios et approfondissement du scénario retenu avec élaboration d'un plan d'action.

La Communauté de Communes bénéficie d'un contrat de subventionnement avec l'ADEME (Agence De l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie), couvrant 70% du coût total de l'étude, soit 69 016.50 euros.

La durée contractuelle de l'opération était de 10 mois à compter de la date de notification le 15/02/2022.

Bien que la phase 1 de l'étude ait été validée en mai 2022, le départ du responsable du service « déchets » en juin 2022 a entraîné un besoin de temps supplémentaire pour délibérer sur les scénarios proposés. Ainsi, une prolongation de 10 mois, du 15 février au 15 décembre 2022, a été demandée et acceptée le 12 décembre 2022.

ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Le marché 2021D09 - Transport et traitement des déchets Lot 1 a été attribué à Veolia, et Lot 4 à TRIA-DIS.
- Le marché 2021D15 - Relance transport et traitement des déchets Lot 2 a été attribué à Veolia, et Lot 3 à Coved.

TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE SYSEM

En 2022, le centre de tri de SYSEM à Vannes a été modernisé pour accueillir les nouveaux déchets plastiques (ECT) à partir du 1er janvier 2023.

Pendant la fermeture du centre de tri de SYSEM, les déchets d'emballages de la CCBI ont été dirigés vers le centre de tri de SOTRAVAL.

- GESTION DES DÉCHETS -

AVENANT AU MARCHÉ 2018D02 – COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS – EXPLOITATION DU SITE DE STANG HUETE

L'avenant n°2 a été conclu pour prendre en charge les coûts de traitement des lixiviats produits par les alvéoles 2b/2c, reliées au réseau lixiviats depuis mi-mai 2021.

Une prestation de vidage de broyat sur site a été ajoutée en réponse à l'augmentation des déchets verts, située sur le casier 3a.

Une prestation de prise en charge des déchets interdits et dangereux présentés dans les bacs de collecte a été créée pour prévenir la collecte de ces déchets.

ADAPTATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES

L'avenant n°3 au marché 2018D02 a été établi pour la mise en place de la collecte des emballages en bornes d'Apport Volontaire (AV) et pour ajuster la collecte des bacs roulants en accord avec la mise en œuvre des ECT.

LA SENSIBILISATION

En 2022, une communication continue a été établie à travers divers canaux pour maintenir une présence constante autour des thèmes de la prévention et du tri des déchets.

LA LETTRE DU TRI

Depuis 2021, la Lettre du Tri est envoyée directement avec les factures de la Redevance des Ordures Ménagères (REOM) des particuliers. Ainsi, deux lettres sont envoyées par an au moment de la facturation semestrielle en juin et novembre.

Cette nouvelle organisation permet de toucher l'ensemble des usagers du service.

Ces lettres ont permis d'informer des évolutions de la redevance de déchets, et d'expliquer le contexte et les enjeux de la réduction des déchets pour inciter chaque habitant à réinterroger ses pratiques. C'est un outil précieux de communication vers les usagers du service



LA LETTRE À DESTINATION DES PROFESSIONNELS « RESSOURCES ET VOUS »



L'ensemble des professionnels insulaires reçoivent désormais une lettre d'information spéciale *Ressources et vous, l'économie circulaire à Belle-Île-en-Mer*. Cette lettre accompagne la facture REOM des professionnels en septembre. Elle a permis de communiquer au sujet de la mutualisation des ressources entre les professionnels en utilisant la plateforme TyWaste. la lettre a informé les professionnels sur les pratiques de tri des déchets et a souligné l'importance de respecter les directives concernant le tri des bio-déchets.

- GESTION DES DÉCHETS -



MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS

La collectivité met gratuitement à disposition des usagers :

- Une aide à l'achat groupé d'un broyeur à végétaux à usage domestique : 16 foyers ont bénéficié de l'aide.
- des kits de couches lavables : 5 familles supplémentaires se sont engagées en 2022.
- des gobelets lavables consignés pour les événements
- des poubelles tri-flux pour les événements.

Des sacs réutilisables à végétaux (destinés au dépôt des végétaux en déchèterie) et des sacs réutilisables de pré-collecte (destinés au tri des emballages recy-

COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE

En 2022, 59 composteurs ont été mis à disposition (soit 739 composteurs en 8 ans) des ménages et des professionnels souhaitant se lancer (ou se relancer) dans cette pratique. Au préalable, une rapide formation/sensibilisation permet de mieux comprendre le mécanisme en œuvre et connaître les bons réflexes.

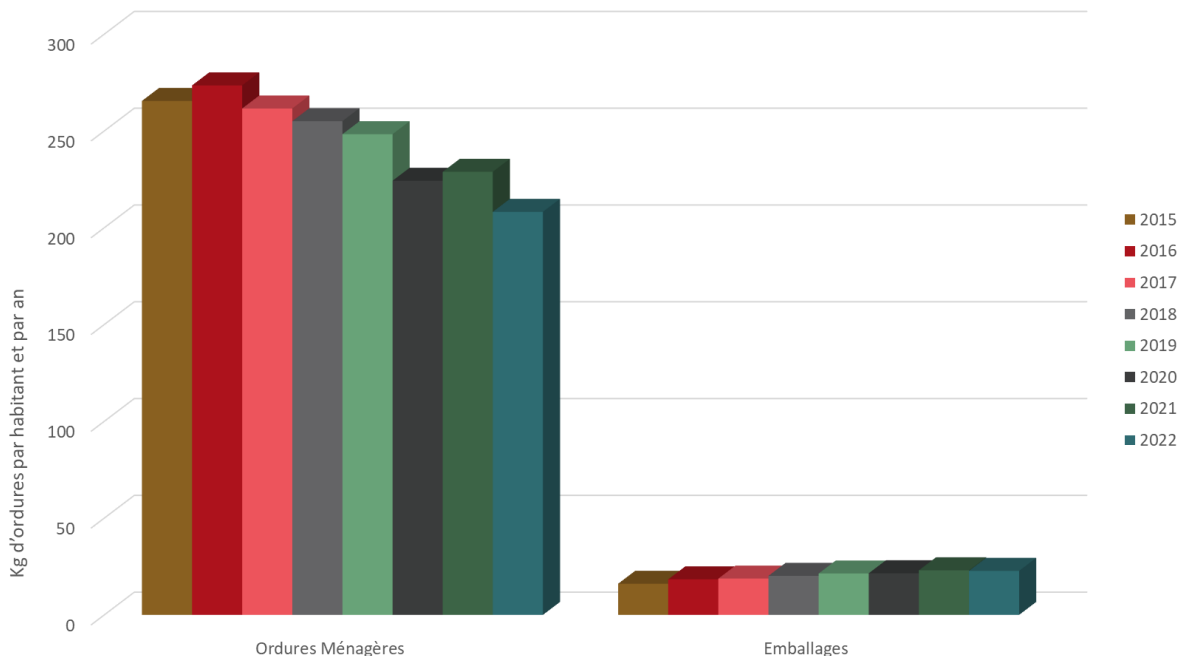
Différents documents sont disponibles à l'accueil de la CCBI : le « mémo du compostage », le guide « mon jardin zéro déchet » et de guides de l'ADEME sur le compostage et le paillage.

CHARTE DES BONNES PRATIQUES

En 2022, 27 entreprises se sont engagées dans la *charte des bonnes pratiques en matière de préservation des ressources* bénéficiant d'outils de sensibilisation et d'équipements (ampoules LED, kits économiseur d'eau, composteurs) et de - 10% sur leur REOM.



ÉVOLUTION DES DÉCHETS PAR AN ET PAR HABITANT



2022 : UN RETOUR À LA NORMALE APRÈS DEUX ANNÉES DE CRISE SANITAIRE

Le Service de l'Information Sociale et de l'Emploi a retrouvé en 2022 son niveau d'activité à plein régime ce qui représente environ 3 700 demandes traitées.

Suite à la labellisation France Services en avril 2021, on distingue parmi les « services rendus aux usagers », ceux qui concernent les domaines des 9 opérateurs du bouquet France Services. Ils représentent 56% des demandes et se répartissent comme suit .

Parmi les demandes liées aux 9 opérateurs France Services

- 45% concernent Pôle emploi (dont 172 rendez-vous VISIO)
- 15% la CAF (logement, RSA, prime activité... dont 89 contact VISIO)
- 12% la DDFIP (impôts, fiscalité) dont 172 rendez-vous sur place lors des permanences
- 10% la CPAM (maladie, accident du travail...)
- 10% la CARSAT (retraite)
- 5% l'ANTS (carte grise et pièces d'identité) moins de 1% pour la MSA, la poste ou la justice

Parmi les autres motifs de sollicitations du SISE (44%), on retrouve l'accès aux **permanences de nombreux partenaires** propres à notre structure : dans le domaine social, par exemple, on note 258 rendez-vous avec l'assistante sociale ou les conseillers en insertion du Conseil Départemental, des rendez-vous avec le Service Social Maritime, Appui aux parcours de santé.

Par ailleurs, la Mission Locale du Pays d'Auray, le service formation de la Région Bretagne (nouauté en 2022) ont également accueilli du public dans nos locaux.

Les **accompagnements, conseils, orientations** concernent également les domaines d'autres partenaires qui ne sont pas présents dans nos locaux : L'ADIL (droits des locataires et propriétaires), la FEPEM (particuliers employeurs ou leurs salariés).



ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

Un accompagnement vers l'examen du code de la route

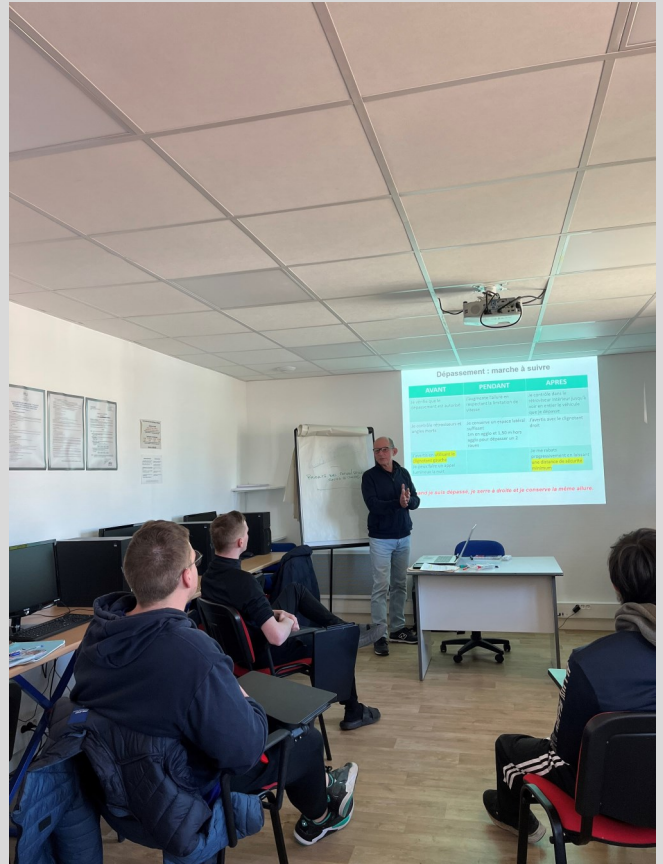
C'est une nouveauté 2022. L'objectif est d'agir sur la mobilité qui constitue, y-compris au sein même du petit territoire bellilois, une clé pour l'accès à l'emploi.

« Feu Vert pour le code de la route » est une action montée par la CCBI visant les publics éloignés de l'emploi. Elle leur propose un accompagnement pédagogique gratuit pour la préparation à l'examen du code de la route en candidat libre. Un partenariat a été élaboré pour cela avec l'association AGIRabcd du Morbihan et avec une auto-école de Quiberon. Cinq séances d'une demi-journée sont proposées, quatre à Belle-Île et la cinquième à Quiberon à l'auto-école Ezanno sous la forme de tests en conditions réelles et en guise d'examen blanc.

L'opération a fait l'objet d'une aide régionale au titre des « initiatives territoriales ». Neuf bénéficiaires ont pris part à ces ateliers au cours des deux sessions de 2022, cinq d'entre eux ont obtenu leur examen, l'action se poursuivra en 2023.

NB : Cette action a permis de valoriser notre partenariat avec La Poste dans le cadre de la labellisation France Services du SISE. La CCBI a demandé à La Poste d'étudier la possibilité d'ouvrir un centre d'examen pour le Code de la Route à Le Palais. C'est chose faite depuis avril 2022 (voir la revue de presse en annexe n°4).

Pour rappel, le SISE en tant que France Services accompagne gratuitement les usagers de l'Agence National des Titres Sécurisés : immatriculation des véhicules, permis de conduire, carte d'identité.



ESPACE DEMANDEURS

Retrouvez ci-dessous les offres d'emplois locales actuellement disponibles à Belle-Ile-en-Mer.

Les agents du SISE sont là pour vous accompagner dans vos démarches :
- Aide à la rédaction du CV et de la lettre de motivation
- Ateliers conseil sur la recherche d'emploi en partenariat avec Pôle Emploi
- Aide à la recherche de formations.

Pour utiliser l'outil de recherche :
Vous pouvez trier les offres par type de contrat, par secteur d'activité, par temps de travail ou faire une recherche libre sur l'intitulé du poste. Les résultats de recherche s'affichent automatiquement.

LES OFFRES D'EMPLOI LOCALES

Intitulé du poste :

Type de contrat : Indifférent

Secteur : Indifférent

Temps de travail : Les deux

44 résultat(s)



#849 - GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF RESSOURCES HUMAINES

Localisation : LE PALAIS
Type de contrat : CDD

Le Service de l'information sociale et de l'emploi (SISE)
Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer
Haute Bretagne - 56300 LE PALAIS
Email : sise1@ccbi.fr
Téléphone : 02 97 31 59 60
Le SISE est ouvert aux horaires suivants :
• Lundi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
• Mardi de 8h30 à 13h00
• Mercredi de 8h30 à 13h00
• Jeudi de 8h30 à 13h00
• Vendredi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30
Fermé le jeudi après-midi.
Rendez-vous individuels pour un accompagnement renforcé les mardis et mercredis après-midi.
Le port du masque est obligatoire dans nos locaux.

Employeurs, cliquez ici pour déposer vos offres d'emploi en ligne



Nombre de résultats par page : 10

Une évolution du service des offres d'emplois

Le service des offres d'emplois a permis en 2022 la publication de 424 offres pour le compte de 131 employeurs. Plus de 80% des offres concernent des offres à temps plein mais seules 18% sont des CDI. La présentation des offres sur le site Internet de la CCBI a évolué : au lieu d'une liste en pdf avec mise à jour hebdomadaire, les offres sont maintenant actualisées individuellement au fil de l'eau, une recherche par critères sélectifs est maintenant possible. Un tableau synthétique des offres est posté sur les réseaux sociaux et envoyé pour affichage en dans les mairies toutes les semaines.

La création du poste de conseiller numérique

La fracture numérique est une réalité tangible à Belle-Île comme ailleurs, on estime que 13 millions de français ont des difficultés avec les usages numériques. Dans ce contexte, Le SISE a souhaité mettre en place une offre de services avec le recrutement d'un conseiller numérique qui organise et anime des ateliers individuels ou collectifs de formation. Cette fonction de conseiller numérique à mi-temps est complétée par une mission d'appui à l'accueil France Services.

La mission GPECT a deux ans, quel bilan ?

Le projet intitulé « Appui aux filières d'emplois déficitaires » vise à agir sur l'économie locale et la situation de l'emploi à Belle-Île en **permettant aux entreprises locales de recruter des personnels qualifiés et stables, bien insérés socialement** dans le tissu économique et social insulaire. Il a reçu l'appui de la Région Bretagne au titre de l'appel à projet Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences Territoriales.

L'action a permis de nombreux accompagnements individuels vers l'emploi, mais c'est sans doute grâce au montage d'actions collectives que l'opération a le plus marqué les esprits. Suivent deux focus qui illustrent ces actions collectives.

FOCUS SUR LA FORMATION ADVF (ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES)

Formation ADVF du 15 septembre 2021 au 18 février 2022

Contexte et genèse : le job dating de février 2020 a montré combien les entreprises du secteur étaient en recherche de salariés. En concertation avec elles, il a été décidé d'agir sur le levier de la formation en mobilisant, en priorité, les demandeurs d'emplois

Dispositif, partenaires : en concertation avec la Région, c'est une session spécifique du Qualif Emploi programme qui est proposée. Le référentiel de formation du titre professionnel ADVF est enrichi sur les aspects « travail en structure ». L'AFPA de Lorient, codétenteur du marché mobilise et détache son équipe pour la durée de la formation

Logistique et déroulement : la CCBI est contrainte de mobiliser un plateau technique au sein d'une villa qui est louée pour la durée de la formation. De nombreux intervenants extérieurs viennent enrichir le cursus : cadre de l'hôpital, pharmacie et prestataire pour la location de matériel, Appui aux Parcours de Santé, le GIP Particulier Emploi, une formatrice SST, etc.

Mobilisation du public : 7 stagiaires demandeurs d'emploi pour toute la formation + 3 stagiaires en cours d'emploi sur le module 2

Bilan : positif malgré 2 échecs à l'examen pour le Titre Pro. NB : une partie des personnes formées exerce en CESU et n'ont donc pas solutionné les déficits de salariés chez les entreprises partenaires. Néanmoins, un an plus tard, 7 sur 10 sont en emploi dans ce secteur d'activités.

FOCUS SUR LA FORMATION DECLIC RESTO

Formation DECLIC RESTO du 15 novembre 2022 au 10 février 2023

Contexte et genèse : très forte tension sur l'emploi dans ce secteur et constat de la difficulté à attirer des candidats vers les offres diplômantes classiques (cuisinier, serveur...). Après consultation d'une dizaine de restaurants bellillois, il est décidé de proposer une offre de découverte de l'ensemble des métiers de la restauration en 12 semaines, dont 3 de stages.

Dispositif, partenaires : formation non qualifiante via le dispositif Prépa Avenir Territorial cofinancée par la Région et Pôle emploi. Une douzaine de restaurants bellillois est partenaire pour l'accueil des stages.

Logistique et déroulement : le restaurant la Désirade (Bangor) est loué pour servir de plateau technique. La pédagogie est orientée vers la pratique si bien qu'un restaurant pédagogique éphémère ouvre dès la 2^{ème} semaine sur 3 jours par semaine.

Mobilisation du public : la formation a démarré le 15 novembre 2022 à effectif plein (10 stagiaires). Quelques candidatures tardives ont été rejetées.

Bilan : Très positif du point de vue de l'équipe de formation, des stagiaires, des restaurateurs. Pour la saison 2023, 6 des 10 stagiaires intègrent une saison longue en restauration dans un restaurant du territoire. Les autres effectuent un retour vers l'emploi mais dans d'autres secteurs d'activités. L'opération doit normalement être renouvelée en 2023.



Antoine Hugot, formateur AFPA et ses stagiaires en action dans les cuisines de La Désirade

VERS UNE REFONTE DE LA COLLECTE DE LAIT

La communauté de communes agit en faveur du maintien de l'agriculture en portant un service public de collecte de lait depuis le début des années 1980.

Le service « développement territorial » accompagne les évolutions de la filière lait du territoire avec l'émergence de deux projets de valorisation locale du lait de vache produit à Belle-Ile-en-Mer.

Le projet de laiterie coopérative, initié par un travail d'animation de territoire porté par le syndicat d'élevage et le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Belle-Ile, a pour objectif de transformer localement la production de 3 éleveurs (environ 450 000 litres de lait) pour être commercialisée dans les supermarchés de l'île. La communauté de communes soutient cette initiative : un terrain de la zone d'activités des Semis leur a été réservé et la CCBI envisage de devenir membre de la Société coopérative d'Intérêt collectif en gestation.

Le projet artisanal de M. Eric Jeanne dit Fouque, la « laiterie de Belle-Ile-en-Mer » a, quant à lui, trouvé une aide de la Région Bretagne au travers du Pass Investissement TPE et s'implante dans la zone d'activités de Mérezelle, pour un démarrage d'activités en 2023.



©Eline LABECOT

UN ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE

La communauté de communes a missionné la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne pour réaliser des rencontres de terrain auprès de chaque agriculteur bellilois. Des visites dans chacune des exploitations de l'île ont été programmées et deux temps de collectif ont été organisés en 2022 :

- Une journée d'échanges sur les prairies avec Benoit POSSOME, conseiller herbivore de la chambre d'agriculture
- Une réunion avec la Mutualité Sociale Agricole sur la retraite, avec Rémi Castel, de la Chambre d'agriculture

DEUX NOUVELLES EXPLOITATIONS AGRICOLES À BELLE-ÎLE, AIDÉES PAR LA CCBI

Depuis 2021, la communauté de communes appuie l'installation de jeunes agriculteurs en attribuant une aide complémentaire de l'aide d'Etat « Jeunes Agriculteurs » pour les moins de 40 ans, ou de l'aide régionale à l'installation pour les agriculteurs âgés de 40 à 50 ans.

En 2022, deux jeunes exploitants agricoles ont pu bénéficier de l'aide pour un montant global de 9 000 €, entièrement financée par la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer.

Ces deux jeunes exploitants vendent la majorité de leur production en circuit court sur l'île, ils viennent conforter l'accès à des productions de qualité pour la population locale.

- Le projet du GAEC du Champ des Ruisseaux à Kerouarc'h à Locmaria



- Le paysan meunier Boulanger, EARL du Moulin, installé à Logonet, dans la commune de SAUZON



- MISSION FONCIERE -

La mission foncière, qui est un service mutualisé financé et dirigé par les quatre communes, hébergé à la Communauté de Communes, est toujours en cours, avec pour objectif l'amélioration d'accès au foncier de tous les agriculteurs.

Toujours en partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), 7 biens agricoles ont été préemptés. Pour plusieurs ventes, la SAFER a imposé un cahier des charges obligeant le maintien de la vocation agricole dudit bien pendant 30 ans. Le travail de sensibilisation auprès des propriétaires est toujours en cours, afin de remettre des parcelles en exploitation ou de sécuriser et régulariser des terrains exploités. 2 porteurs de projet se sont installés, via l'achat de terrains par la SAFER avec l'accompagnement de la chargée de la mission foncière agricole.

En plus de ce travail de fond, de nouvelles actions ont été mises en place : un travail sur les Biens Vacants Sans Maîtres est en cours. Ce sont des biens sans propriétaire depuis plus de 30 ans. Dans le cadre de la politique de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la chargée de mission a été sollicitée par Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auray pour mettre à jour le Mode d'Occupation des Sols (MOS).

En 2022, la mission foncière a participé et est intervenue dans plusieurs évènements : les Etats Généraux de l'Installation-Transmission organisés par la Région Bretagne, lors de journées témoignages sur Bréhat et Groix, dans la cadre du projet SOFIANE en lien avec le RAIA (Réseau Agricole des Îles Atlantiques) et lors du séminaire RECOLTE organisé par Terre de Liens et l'INRAE.

Enfin, la mission foncière travaille activement avec ses différents partenaires. En septembre 2022, la SAFER a exceptionnellement déplacé son comité technique départemental à Belle-Île. Les 4 maires y ont été invités, et des visites de fermes ont eu lieu l'après-midi, ce qui a permis de bien expliquer les problématiques agricoles inhérentes à Belle-Île aux différents membres du comité.



©Eline LABECOT

TROIS NOUVELLES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES DANS LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT

Le Pass Commerce et Artisanat a été mis en place avec la Région Bretagne en 2018. Il vise à la modernisation des entreprises du secteur artisanal et commercial de la vie courante.

Cette année 2022, 3 entreprises ont été accompagnées pour un montant global de 16 987 € financé à 50% par la CCBI et 50% par la Région Bretagne.

La SARL Birvideau, connue sous l'enseigne « la Distillerie du Ponant » à Sauzon, l'entreprise « Ty BOUCAN » à Le Palais, de restauration à emporter de plats exotiques, et l'entreprise « Breizh Filets » à Locmaria, qui se développe autour du remondage de filets de pêche pour les professionnels et les particuliers, ont été aidées en 2022.



DES RÉUNIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS ET LES ÉLUS

Les élus de la communauté de communes et des représentants professionnels se rencontrent de façon régulière pour échanger sur les besoins des entreprises et les difficultés qu'elles rencontrent.

LANCEMENT DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La Loi Climat et Résilience impose aux communautés de communes, gestionnaires de zones d'activité économique de réaliser un inventaire de leurs zones. Cet inventaire vise à mesurer le taux de vacances de l'immobilier économique sur un territoire. La communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer a délibéré pour créer cet inventaire sur les deux zones d'activités dont elle est gestionnaire : la zone d'activités de Mérézelle à Le Palais et la zone d'activités des Semis à Sauzon.

VERS UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

La Région Bretagne et la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer ont signé une convention de partenariat sur les politiques économiques en 2018. Cette convention permet de s'accorder sur les axes de développement à poursuivre (volet stratégique) et d'encadrer légalement les aides économiques mises en place par la communauté de communes.

Suite au renouvellement de son assemblée en 2021, la Région a engagé l'actualisation de son Schéma Régional de Développement Économique (appelé SRDEII), en y intégrant les enjeux liés au développement économique, aux compétences humaines, à l'orientation et à la formation, à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, la Région Bretagne a piloté toute l'année 2022 des temps de bilan et de réflexion, auxquels les élus de l'intercommunalité, et les techniciens ont été conviés.

Parallèlement, les élus de la communauté de communes portent une réflexion stratégique sur le développement économique dans la poursuite des grands défis pour le mandat de la « Feuille de route 2021-2026 ».

L'objectif est de pouvoir signer la deuxième génération de la convention de partenariat entre la Région Bretagne et la CCBI avant le 30 juin 2023.

- MOBILITÉ -

En 2022, les communes de Belle-Ile ont renouvelé le service mutualisé vélo pour deux ans. L'objectif est de finaliser les rénovations des chemins ruraux, et retravailler toute la signalétique et la communication autour des itinéraires vélos, tels que définis dans le schéma directeur.

Suite à l'adoption du schéma, les communes de l'île ont réalisés d'importants travaux de rénovation des chemins ruraux permettant d'améliorer grandement la qualité de circulation des cycles sur des tronçons évitant les routes principales de l'île.

TRONÇON ENTRE KERGOYET ET KERVELLAN RÉALISÉ PAR LA COMMUNE DE SAUZON



BÉDEX À TY NÉHUÉ, RÉALISÉ PAR LA COMMUNE DE BANGOR



La communauté de communes de Belle-Ile participe activement aux travaux du département du Morbihan qui réalise actuellement son schéma directeur des mobilités.

Enfin, la communauté de communes a collaboré avec les services de l'Office de tourisme pour la mise à jour de son site internet ainsi que des supports tels que la carte touristique. Une carte dédiée aux mobilités cyclables a été réalisée. Elle sera diffusée prochainement sous format papier.

POINT SUR L'OFFICE DE TOURISME

RAPPEL

La Communauté de Communes, par la loi, est compétente en matière d' « accueil, d'information et de promotion touristique ». Afin d'assurer cette mission, suite à de la dissolution de l'association, l'intercommunalité a créé l'Établissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme de Belle Ile en Mer » en juin 2019. Cette structure autonome est néanmoins liée à la communauté de communes puisque :

- Les membres du COmité de DIRection (CODIR) sont désignés par le conseil communautaire
- Les missions de la structure sont définies par l'intercommunalité dans une convention d'objectifs et de moyens, conformément à la stratégie de développement touristique approuvée en juin 2019
- La taxe de séjour gérée et collectée par la Communauté de Communes est réglementairement et intégralement reversée à l'Office de Tourisme
- Le rapport d'activités, les comptes administratifs et le budget prévisionnel de la structure sont annuellement validés par le conseil communautaire

3 CHIFFRES CLÉS 2022 ET 1 FAITS MARQUANT, PERMETTENT DE RENDRE COMPTE DE L'ACTIVITÉ 2022

- Personnes accueillies à l'office de tourisme = 103 458 (+20% vs 2021)
- Renseignements téléphoniques = 24 667 (+35% vs 2021)
- Connexions au site internet = 1 097 621 visiteurs pour 2,9 millions de pages consultées
- Mise en ligne du nouveau site internet avec de nouvelles fonctionnalités conformes aux objectifs de la stratégie touristique et aux évolutions rapide du web.



LES ÉVOLUTION 2022 DANS LA GOUVERNANCE

Composition du COmité de DIRection (CODIR) et renouvellement en 2022 :

Au 1^{er} janvier 2022, le CODIR était composé de :

Collège des élus : Annaïck HUCHET, Noémie SOULIER, Ronan JUHEL, Valérie LEBIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Soizic LUCAS, Marie THUILLIER, Thibault GROLLEMUND, Guillaume CHATELAIN, Monique PAUL

Collège des professionnels : Pierre Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Claude LEBORGNE, Nicole LENOBLE, Laurent CLEMENT, Dominique MICHAUD, Michel SAUVAGE

Collège des personnalités qualifiées : Dorothee GUEGAN, Pierrick PAINVIN

- TOURISME -

Au cours de l'année, en raison de démissions, le conseil communautaire a modifié la composition du CODIR ainsi :

- En juin, Monsieur Michel SAUVAGE, constatant la perte des qualités justifiant sa nomination au CODIR, a démissionné. À la suite d'une procédure publique d'appel à candidature, le conseil communautaire du 13 septembre a nommé Monsieur Stéphane MAUGER au siège de représentant du monde associatif
- En novembre, Madame Monique PAUL a démissionné pour convenances personnelles et Madame Annaïck HUCHET, suivant une recommandation de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, a souhaité quitter le CODIR. Par délibération, le conseil communautaire du 22 novembre a nommé Madame Katia LE PORT et Monsieur Jean Luc GUENNEC en tant que membres du CODIR, au collège des élus.

Evolution du bureau de l'office de tourisme

Au 1^{er} janvier 2022, le bureau de l'office de tourisme était composé de : Pierre Paul AUBERTIN (Président), Noémie SOULIER (Vice-présidente) et Claude LEBORGNE (Vice-président)

Suite à la démission de Monsieur Claude LE BORGNE au poste de Vice-président le 14 septembre 2022, Monsieur Tibault GROLLEMUND a été élu sur cette fonction le 5 décembre 2022.

Le CODIR ayant choisi de ne pas proposer à Madame PIQUET le renouvellement de son poste de directrice de l'office de tourisme après le 11 novembre, une procédure de recrutement a été engagée au début de l'été. Face à l'infructuosité de la procédure de recrutement et considérant l'impossibilité pour un Etablissement Public Industriel et Commercial de fonctionner sans directeur, la Communauté de Communes a approuvé la mise à disposition gracieuse de Julien FROGER, par ailleurs directeur général adjoint de la Communauté de communes, sur le poste de directeur par intérim sur la période du 12 novembre au 31 décembre 2022.

SITUATION FINANCIÈRE 2022 DE L'OFFICE DE TOURISME

Alors que l'année 2021 se concluait sur le constat d'une fragilité financière de l'office de tourisme, en particulier de sa trésorerie, l'année 2022 a permis de constater un redressement des comptes. Ce redressement, demandé par le conseil communautaire le 5 avril 2022, a été rendu possible par la réduction de plan d'actions promotionnelles 2022 ; la mise en place d'un suivi mensuel de trésorerie, la croissance des recettes de collecte de taxe de séjour reversées par la Communauté de Communes ; et surtout la modification des modalités de versement de la taxe de séjour à partir de 2022

TAXE DE SÉJOUR

Le conseil communautaire le 28 juin 2022, décidait une réhausse des tarifs de la taxe de séjour applicables en 2023 (barème national de la taxe de séjour fixé par l'Etat). De plus, et dans un souci d'amélioration de la gestion de cette collecte, il était décidé d'instituer 3 périodes de versement annuel, au lieu d'une seule période comme précédemment (versement pour les nuitées réalisées du 1^{er} janvier au 31 mai, du 1^{er} juin au 31 août et du 1^{er} septembre au 31 décembre)

- SALLE ARLETTY -

RETOUR SUR LA PROGRAMMATION DE L'ANNÉE 2022

L'Année 2022 a été marquée par la fin des restrictions liés au Covid-19, qui a permis de retrouver une activité « normale » pour la Salle Arletty.

Le choix de la programmation se voulait pluridisciplinaire, originale et accessible à tous, avec une volonté de rendre les tarifs plus accessibles pour les insulaires, les – de 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

En 2022 c'est plus de 18 évènements qui ont été proposés :

11 compagnies et spectacles programmés : Sunny Inside « Neil un, Neil autre » (17 février), Cie NGC25 « Comme le vent dans les voiles » (30 mars), Cie Eskemm « Contest » (14 avril), Ronan Le Bars (7 mai), Cie Act Meizad « Le Bal des Vauriens » (3 juin), Soirée Stand-Up « Tellement Marrant » (11 août), Cie Mmm « La famille vient en mangeant » (30 septembre), Cie Les Nomadesques « Tout Molière ou presque » (28 octobre), Gilles Servat (10 novembre), Cie Mouton Major « Les dix travaux du colibri » (Scolaire le 1^{er} décembre) et Yannis whY « Le Grand Show » (le 22 décembre).

3 ateliers proposés autour des spectacles : Atelier théâtre en Janvier avec la Compagnie du Butor, Atelier Hip-Hop en avril avec la Compagnie Eskemm et atelier magie avec Yannis whY en décembre

2 résidences artistiques : La compagnie du Butor en janvier avec la création du spectacle « Jambon-Beurre » et la Compagnie Act Meizad avec la création du « Bal de Vauriens » en mai-juin.

2 partenariats renouvelés :

– Avec l'association Hors-Saison pour des sorties de résidences devant public à la Salle Arletty : Barbara Zimmer (19 mai), Tim O'Connor (5 juin), Jérémy Ratib (18 octobre) et Duo Ormaie (29 octobre).

– Avec l'association Les Tempestaires qui a fait sa programmation lors de la Fête du Court-Métrage sur 3 jours (2 journées dédiées aux scolaires et 1 journée tous publics)

LOCATION DE LA SALLE ARLETTY

Cette année les locations ont pu reprendre de façon normale, ce qui a permis aux associations et aux particuliers de pouvoir à nouveau utiliser la Salle Arletty, utile pour leurs fonctionnements, leurs manifestations culturelles ou leurs réunions.

En 2022, **83 contrats de location ont été établis pour 176 jours d'occupation** ou près de 1200 heures de locations.

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2022

- 2963 personnes sont venues lors de la programmation de la Salle Arletty
- 1576 personnes y ont accédé en gratuitement (essentiellement en temps scolaire)
- 783 scolaires ont pu venir découvrir des spectacles ou des courts-métrages
- 5 spectacles ont fait complet avec plus de 250 personnes chacun (dont 2 en scolaire)
- 85 personnes ont participé à des ateliers
- Des nouvelles formes artistiques se sont invitées (Stand-Up, Hip-Hop, Magie)
- 145 personnes en moyenne par spectacle
- 40% du public en plein tarif, 36% en tarif insulaires et 24 % en tarif réduit

UNE BELLE NOUVEAUTÉ : LE PROGRAMME DE LA SAISON 2022-2023

La programmation de la saison, allant de septembre 2022 à juin 2023, a permis de préparer durant l'été un vrai programme pour la future saison, imprimée sur un livret de 44 pages en couleur au format A5. Le livret a été édité à 4 000 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Belle-Ile.

Le programme était également téléchargeable en PDF sur le site de la CCBI, à la page Salle Arletty.

Une belle réussite qui a permis aux spectateurs d'avoir une vision d'ensemble de la saison culturelle, de pouvoir anticiper, de réserver leur soirée et de profiter pleinement de la programmation.



PRÉPARATION DE LA FUTURE SAISON 2023-2024

Pour cette nouvelle saison, un nouveau programme paraîtra en septembre 2023 et sera distribué dans les boîtes aux lettres comme l'an dernier.

La volonté reste toujours la même, c'est-à-dire de proposer des spectacles et concerts variés et de qualité dans toutes les disciplines : théâtre, musique, danse, clown, cinéma, jeune public, scolaires...

Cette future saison s'annonce originale et belle !

Au menu nous vous proposerons : du clown, une veillée loufoque et poétique, la participation au mois du documentaire, un spectacle abordant le handicap, un planétarium gonflable, un spectacle pour les tout-petit à la crèche, des concerts de musiques actuelles et de musiques bretonnes, des courts-métrages et un petit festival jeune public « Les P'tits Pichons » en mars 2024, une soirée musique de l'est, une sortie de résidence théâtre et de la danse pour finir.

- SALLE ARLETTY -

Saison 2022

**CONCERT SPECTACLE
FOLK & ROCK
JEUDI 17 FÉVRIER 2022 - 20H30**



12€ (adulte - 12ans)

SALLE ARLETTY - LE PALAIS

Billetterie en ligne www.ccbi.fr ou au 02 97 31 83 06
RESERVATION PAR TELEPHONE AU 02 97 31 83 06
BILLETTERIE EN LIGNE SUR [HTTPS://WWW.CCBI.FR](https://www.ccbi.fr)

COMME LE VENT DANS LES VOILES
Comme aérochoregraphie à partir de 3 ans



3€

Mercredi 29 mars 2022 - 11h00
Salle Arletty - LE PALAIS

Billetterie en ligne www.ccbi.fr ou au 02 97 31 83 06

COMPAGNIE NDC 25
CHOREGRAPHE HERVÉ MAUGRET

16-22 MARS 2022

LA FÊTE DU COURT MÉTRAGE



LE MEILLEUR DU COURT PARTOUT PRES DE CHEZ VOUS

WWW.LAFETEDUCOURT.COM

ALLOCINE

CONTEST



Cie Eskemm
Cie de jonglage et d'acrobates

Spectacle Danse & Jonglage - Tout public à partir de 8 ans
Jeudi 14 avril 2022 à 20h30
SALLE ARLETTY - LE PALAIS - BELLE ILE EN MER

Billetterie en ligne www.ccbi.fr
ou réservation au 02 97 31 83 06 **Tarif : 8€**

RONAN LE BARS GROUP



Concert - MUSIQUE TRADITIONNELLE BRETONNE IRLANDAISE
SAMEDI 7 MAI 2022 à 20h30
SALLE ARLETTY - LE PALAIS - BELLE ILE EN MER

Billetterie en ligne www.ccbi.fr Tarif : 14€
ou réservation au 02 97 31 83 06 **gratuit - 12 ans**


Jeudi 19 mai à 20h30
Barbara Zimmer
Chanson franco-allemande



**Salle Arletty
Le Palais
Belle-Ile-en-Mer**

Billetterie en ligne www.ccbi.fr
ou réservation au 02 97 31 83 06

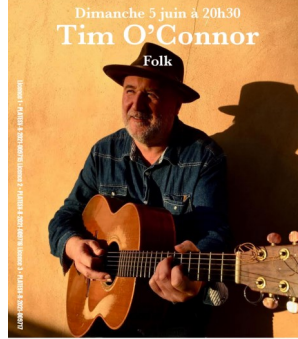
LE BAL DES VAURIENS



**VENDREDI 3 JUIN 2022
20H30**
SALLE ARLETTY / LE PALAIS

ÉCRIT ET MIS EN SCÈNE PAR **Sylvie Thienot**

Dimanche 5 juin à 20h30
Tim O'Connor
Folk



**Salle Arletty
Le Palais
Belle-Ile-en-Mer**

Billetterie en ligne www.ccbi.fr
ou réservation au 02 97 31 83 06


UN SPECTACLE DE LA COMPAGNIE MIMM
LA FAMILLE vient en mangeant



**Vendredi 30 septembre 2022
20h30**
**Salle Arletty - LE PALAIS
BELLE ILE EN MER**

Billetterie en ligne www.ccbi.fr
ou réservation au 02 97 31 83 06

18 octobre 2022
Jeremy Ratib
Folk alternative



20h30 gratuit

**Salle Arletty
Le Palais
Belle-Ile-en-Mer**

Billetterie en ligne www.ccbi.fr
ou réservation au 02 97 31 83 06


TOUT MOLIÈRE ... OU PRESQUE !



20h30
Vendredi 28 octobre 2022
ARLETTY - LE PALAIS

Tarif : 10€/8€/6€
Réservations : www.ccbi.fr
02 97 31 83 06

**29 octobre 2022
20h30**
Duo Ormaie
Pop acoustique



**Salle Arletty
Le Palais
Belle-Ile-en-Mer**

GRATUIT
Billetterie en ligne www.ccbi.fr
ou réservation au 02 97 31 83 06

VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021
à 10h30 et 14h00
Séances scolaires



les travaux du COLIBRI

SALLE ARLETTY - LE PALAIS

SPECTACLE DE MAGIE
YANNIS WHY



**JEUDI 22 DÉCEMBRE 2022
20H30**
**SALLE ARLETTY
BELLE ILE EN MER**

Billetterie en ligne www.ccbi.fr

GILLES SERVAT EN CONCERT



**Jeudi 10 novembre 2022
20h30 - Salle Arletty
LE PALAIS Belle Ile en Mer**

- PÔLE ENFANCE, PETITE ENFANCE -

La CCBI, ayant la compétence Enfance et Petite Enfance, avait jusqu'alors fait le choix d'une délégation de service public. La dernière DSP était conventionnée avec les pep56 depuis 2013. Elle arrivait à échéance au 31 Août 2022. Les élus ont fait le choix en mars 2022 de créer le pôle Enfance Petite Enfance au sein de la CCBI afin d'avoir davantage de visibilité et d'être au plus près des questions et des besoins des familles du territoire. Le pôle Enfance Petite enfance a ainsi ouvert le 1^{er} septembre 2022. Le recrutement d'une responsable de pôle a permis de coordonner les projets nécessaires à la reprise en gestion directe des équipements.

LA PETITE ENFANCE

Le **Multiaccueil** Gribouille est ainsi passé en gestion directe. Les agents en poste le souhaitant ont été repris en CDI par la collectivité. Les recrutements permettant le remplacement des personnes ayant fait le choix de partir ont été difficiles et n'ont pas toujours aboutis.

Le multi accueil est passé d'un agrément modulé de 30 à 38/35 enfants en saison estival, à 35 à l'année et 38 le matin de mars à septembre.

La priorité a rapidement été mise sur la réhabilitation de la Maison de l'enfance. De nombreux travaux étaient à faire depuis des années et le rapport de la Protection Maternelle Infantile (PMI), lors de leur visite en octobre 2022, est venu confirmer la notion d'urgence.

Sur la fin 2022, la liste des travaux à faire ainsi que l'établissement des devis en vue de l'élaboration du budget de 2023 ont été élaborés.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE MIS EN ACTION :

AUPRÈS DES ENFANTS :

Au cours de ces 4 mois, de nombreuses actions (ou temps forts) ont pu être menées en plus des ateliers d'éveil proposés au quotidien. Ces actions répondent aux objectifs du projet pédagogique.

Assurer un espace de sécurité affective psychique et physique :

Au quotidien, l'équipe maintient une approche bienveillante dans sa pratique et des réunions ont lieu régulièrement pour accompagner au mieux l'enfant et sa famille au sein du collectif.

Répondre aux besoins d'éveil et d'ouverture sur l'environnement :

• « Jardine avec moi » :

Grâce aux dons de matériel et de plants, des parents et d'iliens, le potager a pu réellement prendre forme cette année. Des carrés potagers ont été installés, des allées délimitées. En lien avec la Semaine de la Petite Enfance, les enfants ont planté différentes semences. Toutes les expériences sensorielles prenant en compte de la terre, de l'eau et des bâtons ont pu être imaginées et réalisées par les enfants !

- La Semaine du goût
- Participation au concours de la boulangerie, « Gourmandises » à Palais
- Les sorties à la Bibliothèque de Bangor
- Sorties dans le bourg de Bangor

- PÔLE ENFANCE, PETITE ENFANCE -

Accompagner l'enfant dans les différentes étapes de son développement psychomoteur

- Le yoga

Aude Blanchard – psychomotricienne – a continué les ateliers d'éveil au yoga.

Régulièrement, le lundi, elle a proposé aux différentes classes d'âge des ateliers basés sur le yoga des animaux. Les enfants ont pu, en imitant le chat, le singe, et autres, découvrir de nouvelles capacités corporelles, travailler leur équilibre, améliorer les capacités motrices. Ces temps permettent, à travers le jeu d'imitation et le travail sur la respiration, un retour à l'apaisement.

AU NIVEAU DES PARENTS :

Le multi accueil a pour mission d'accompagner la famille du premier rendez-vous d'inscription au départ de l'enfant à l'école.

Accompagner les familles :

- Dans leur rôle de parents,
- Dans leur évolution professionnelle : de formation, de reconversion et de recherche d'emploi,
- Dans leur insertion sur le territoire : recherche ou création d'emploi,
- Dans leur recherche d'autonomie : permis de conduire

Réunions suivis enfants dans les trois sections : bébés, moyens et grands.

Ce sont des temps d'échanges entre référentes du groupe, l'éducatrice de jeunes enfants et la responsable de la structure.

Un point est fait sur chaque enfant et des actions et/ou projet peuvent être mis en place selon les difficultés.

La responsable peut aussi rencontrer les familles pour donner suite à ces temps de réunion.

Soirées « parents » :

Les professionnelles de chaque groupe proposent des temps conviviaux et d'échanges sur des thèmes choisis par les référentes de chaque section. Ces soirées permettent les échanges, les discussions et les questionnements entre les familles et les professionnelles mais aussi entre parents.

- Section bébés/trotteurs : « le développement moteur », animé par Aude Hebert, Psychomotricienne
- Section moyens/explorateurs : « présentation d'une journée type »
- Section grands/aventuriers : « le livre pour enfant »

Accompagner les familles dans leur fonction parentale :

Cinq rendez-vous nommés « Passerelle » ont été proposés aux familles.

Ces temps de rencontre (lors de changement de groupe), ont été effectués par la responsable de la structure.

Ils permettent de faire un bilan d'étape individuel de leur enfant, tout en présentant les changements à venir pour lui.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, 8 rencontres avec les familles ont été proposées par la responsable dans le cadre d'accompagnement à la parentalité.

- PÔLE ENFANCE, PETITE ENFANCE -

AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE :

Au 1^{er} septembre, les recrutements d'un agent auxiliaire de puériculture et d'un agent titulaire d'un CAP petite-enfance ont complété l'équipe. Ces personnes étaient soit stagiaires, soit remplaçantes au multiaccueil l'année précédente.

AU NIVEAU DES PARTENARIATS :

Au sein de la Maison de l'Enfance

Les professionnelles du Multi accueil et du Relais Petite Enfance ont mutualisé diverses activités, comme par exemple, [lors de la semaine du gout, de la semaine de la petite enfance, de La grande lessive.](#)

La salle de réunion a été réaménagée pour permettre les prises en charges, en psychomotricité, des enfants suivis par le **SESSAD**. Les échanges sont quotidiens avec les professionnelles de ce service.

Le travail en réseau est aussi effectif entre l'équipe du Multiaccueil et celle de l'Accueil de loisirs, **il** est à consolider avec les accueillantes de l'association **l'île Verte...**

Les temps partagés et conviviaux restent primordiaux pour créer du lien entre les usagers de la maison de l'enfance,

Au sein du territoire

Avec la création du Pôle Enfance/Petite Enfance, et la prise de poste de la coordinatrice, une nouvelle dynamique a été impulsée, de nouveaux liens avec les partenaires sociaux et psycho-sociaux, (le CPEA par exemple) se sont tissés.

Un projet « passerelle » entre le Multi Accueil les équipes pédagogiques des 5 écoles de l'île est en cours d'élaboration.



- LE RESTAURANT SCOLAIRE -

Le restaurant scolaire fournit les repas pour les écoles suivantes :

- maternelles et primaires de l'école publique « Stanislas Poumet »
- maternelles et primaires de l'école privée « école Sainte Anne »
- collège privé « Sainte croix »

Nous fournissons aussi les repas en liaison chaude pour les enfants de l'école publique « Jean-Yves Bannet » de Locmaria et assurons la production et le suivi des repas lors des périodes de vacances scolaires pour l'Accueil de loisirs.

Pour l'année 2022, le restaurant scolaire intercommunal a confectionné au total 34 418 repas

- 25 939 repas ont été servis dans notre structure sur la période scolaire
- 4 815 repas ont été fournis en liaison chaude pour l'école de Locmaria
- 3 664 repas ont été confectionnés pendant les périodes de vacances scolaire

L'équipe de restauration et de service est composée de la cheffe du restaurant scolaire, d'un second de cuisine, d'un commis de cuisine et trois agents polyvalents. L'équipe pédagogique se compose, elle, d'un coordinateur des temps méridiens et d'accompagnateurs (2 au collège Sainte-Croix, 10 à l'école Sainte-Anne, 6 à l'école Stanislas Poumet).

PROJET GENERAL DU RESTAURANT SCOLAIRE

Pour l'école Sainte Anne ainsi que le collège Sainte Croix, la gestion des temps méridiens est confiée au restaurant scolaire. Ces temps sont compris entre la fin des classes du matin et la reprise de l'après-midi, et comprennent donc en plus du repas, la gestion sur la cour ainsi que les trajets vers le restaurant scolaire.

L'école publique Stanislas Poumet étant rattachée à la mairie, les accompagnateurs de ce groupe sont mis à disposition de la CCBI sur le temps de présence au restaurant scolaire. Les récréations sur la cour de l'école sont sous à la responsabilité de la mairie.

Nos enjeux sont simples, au-delà de produire des repas diversifiés et de qualités, nous souhaitons faire de ce temps de repas :

- Un temps de partage, de convivialité et de respect
- Sensibiliser nos convives à une meilleure nutrition ainsi qu'au gaspillage alimentaire.
- Développer leur autonomie.
- Sensibiliser à l'hygiène et la propreté

Tout en veillant à leur sécurité physique, morale et affective.

FORMATION DES AGENTS DE CANTINES

Le coordinateur en charge de la surveillance se charge de faire des points réguliers avec l'équipe afin de leur apporter tous les outils nécessaire, fort de son expérience professionnelle.

Le coordinateur pause méridienne et le second de cuisine ont bénéficié d'une formation de sauveteur secouriste du travail.

- LE RESTAURANT SCOLAIRE -

ADAPTATION A LA LOI EGALIM

La majorité des denrées alimentaires achetée par le restaurant scolaire rentre pleinement dans les obligations de la loi EGALIM.

Quelques chiffres en fonction de nos fournisseurs :

- Fruits et légumes : 83.5% dont 80.8% BIO
- Produits laitiers/crèmerie : 78.61% dont 65.85% BIO
- Viandes/poissons/surgelés : 21.6% dont 14.3% BIO
- Epicerie : 61.1% dont 59.6% BIO

Ce qui fait un total EGALIM GLOBAL de 61.20% dont 55.13% en BIO

Toutes nos viandes sont d'origines française (à l'exception de l'agneau qui reste d'origine UE), fraîche et en grande majorité de Bretagne en circuit court.

Nous proposons toujours un repas végétarien une fois par semaine.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Cette année, nos contraintes de services ne nous ont pas permis de faire une session de pesée comme chaque année.

Un travail collectif et d'équipe a néanmoins continué sur cette thématique de manière journalière en responsabilisant les enfants au fur et à mesure des repas servis.

Le service dispose d'un compost, et nous avons un suivi des déchets vert inévitables (épluchures, peau de bananes, melon etc...)

AUDIT LABOCEA

LABOCEA - Service Conseil Expertise Alimentaire - CELINE BURLOT - Technicien conseil

Elle visite le service 2 fois dans l'année et s'assure que les protocoles sont tenus à jour, de leur bon déroulement, du suivi et de la mise à jour de notre plan de maîtrise sanitaire.

En fin d'année scolaire, elle établit un AUDIT et un compte rendu est envoyé à la CCBI.

Pas d'audit délivré cette année seulement un compte rendu, celui de l'année dernière montrait un taux de réussite de 95%.

LABORATOIRE D'ANALYSES DU MORBIHAN -

Sous contrat avec ce laboratoire nous fournissons

- Un prélèvement alimentaire une fois par mois
- Un prélèvement de surface une fois par trimestre

- MAÎTRISE D'OUVRAGE -

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF DU GOUERCH

Après des études de maîtrise d'œuvre développées entre 2020 et 2021 ayant été fortement ralenties par le contexte mondial, une première phase de consultation des entreprises a finalement été lancée en avril 2022. Malheureusement le contexte économique mondial toujours peu favorable a complexifié la procédure et certains lots sont restés infructueux faute de candidats ou ayant reçus des offres trop élevées par rapport aux estimations.

Une seconde procédure a donc été lancée dès le mois de juin 2022, à l'issue de laquelle 15 lots sur les 17 prévus ont pu être attribués en novembre 2022. Le montant total à l'issue de la signature des marchés pour ces 15 lots s'élève à 6 735 594.92€ HT Les deux lots restés infructueux (revêtements de sol et peinture) feront l'objet d'une relance en 2023.

LANCEMENT OFFICIEL DES TRAVAUX EN NOVEMBRE 2022 !



LE NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF MISE EN SERVICE POUR 2024

Dès la signature des marchés les entreprises retenues ont pu attaquer la préparation du chantier avec la réalisation de toutes les études d'exécution nécessaires au bon déroulement du chantier. La zone de chantier a été délimitée avec la mise en place de barrière Heras et l'installation des baraques de chantier s'est faite au mois de décembre de manière à préparer l'arrivée des démolisseurs qui ont pu attaquer leurs travaux dès les premières semaines de 2023 !

DE NOUVEAUX ESPACES SPORTIFS

1. Un bâtiment "omnisports" complet

- Une halle sportive de + de 1000 m² et une tribune spectateurs
- Une salle de danse-gym au sol de 85 m²
- Des vestiaires pour les pratiques intérieures et extérieures
- Un espace de rencontres et de convivialité de 70 m²

2. Un bâtiment "sports extérieurs" repensé

- 130 m² de club-house et d'atelier vélo
- Un espace spectateurs-convivialité abrité

3. Des terrains optimisés pour les pratiques extérieures



UN PROJET ÉCONOME EN RESSOURCES

1. Un bassin de récupération des eaux pluviales pour :

- L'arrosage des terrains
- L'alimentation des sanitaires

2. Un parc photovoltaïque en toiture

3. Passage en LED pour l'ensemble des luminaires du site



Coût total du projet : 7,7 M€ hors taxe

Financiers :

Département du Morbihan : 3 million d'€

Région Bretagne : 845 062 €

État : 1 million d'€

dont 509 312 € au titre de France Relance

Communauté de Communes : 2,8 million d'€



RÉORGANISATION TEMPORAIRE DE LA HALLE DE TENNIS POUR LE MAINTIEN DE TOUTES LES PRATIQUES SPORTIVES D'INTÉRIEUR PENDANT LES TRAVAUX.

Pour mener à bien la construction de la nouvelle salle omnisports une période de 18 mois de travaux est nécessaire pendant laquelle la salle omnisports sera indisponible. Pour faire face à cette indisponibilité, une réorganisation temporaire de la halle de tennis a été mise en place afin de maintenir toutes les pratiques sportives d'intérieur. Un des deux courts de tennis intérieurs a donc été transformé en terrain multisport par les services techniques de la CCBI avec la réalisation de marquages correspondants aux différentes pratiques (badminton, basket, handball, volley-ball), l'installation des équipements nécessaires (buts de handball rétractables, paniers de basket), mise en place de deux zones de stockage protégées aux extrémités du terrain pour le matériel sportif, achat de deux containers (un pour le matériel des services techniques et un pour le matériel des associations sportives) installés devant l'entrée du dojo.

Cette réorganisation va permettre le maintien de toutes les activités sportives proposées dans la salle omnisports pendant toute la durée du chantier.

- MAÎTRISE D'OUVRAGE -

MISE EN PLACE D'UNE MATÉRIAUTHÈQUE ÉPHÉMÈRE.

La salle omnisports a été fermée au public dès le début des vacances de la Toussaint en novembre 2022 de manière à organiser le déménagement de tous les équipements et matériels sportifs vers la halle multisports temporaire et les containers mis en place devant celle-ci.

Une fois ces déménagements réalisés et en coordination avec l'entreprise de démolition Keleroux, une matériauthèque éphémère a été mise en place. L'ensemble des matériaux et équipements pouvant être récupérés et valorisés ont été listés et un catalogue a été mis en ligne permettant au à tous de préserver les matériaux qui pouvaient les intéresser. Les matériaux vendus à des prix très attractifs pourront être récupérés au fur et à mesure de leur dépose début 2023.

Ainsi ce sont plus de 150 plaques de bac acier, des équipements sportifs, des équipements sanitaires mais aussi de petits mobiliers qui vont pouvoir être récupérés et valorisés !

PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE PUBLIQUE

DÉMÉNAGEMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICE (SISE) SUR LE QUAI NICOLAS FOUQUET

En Janvier 2022, la Communauté de Communes a acquis le bâtiment de l'ancienne trésorerie publique située Quai Nicolas Fouquet à Le Palais. L'objectif de cette acquisition est d'installer le Service d'Information Sociale et de l'Emploi (SISE) actuellement situé à Haute-Boulogne dans ce bâtiment idéalement situé en centre-ville de Le Palais afin de le rendre plus accessible du public. L'architecte Le Romancer Architecture mandataire d'un groupement a été sélectionné après mise en concurrence, en août 2022. Le montant provisoire de ce marché s'élève à **67 575€ HT**. Le marché de travaux devrait être lancé en 2023.

A l'étage du bâtiment, un logement de fonction préexistant comportant trois chambres a été rénové par les services techniques afin de loger les nouveaux agents à leur arrivée à la Communauté de Communes en colocation. Ce logement sera maintenu après les travaux.

UNE ÉTUDE POUR L'AVENIR DU SITE DE BORDILLA

LE CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été mandaté par la Communauté de Communes afin de réfléchir à l'avenir du site de Bordilla où se trouvent les locaux des services techniques de la CCBI ainsi que les cars du service de Belle-Ile Bus. Le site comprend également l'ancienne usine d'eau cédée par la SAUR à la Communauté de Communes après sa désaffectation.

L'objectif de cette étude est d'identifier les potentiels du site ainsi que les problématiques rencontrées par les services sur place. Les résultats de l'étude seront présentés aux élus en 2023.

- MAÎTRISE D'OUVRAGE -

DES NOUVEAUX LOCAUX POUR L'OFFICE DU TOURISME

UN PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA SALLE OMNIBUS SITUÉE SUR LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE À LE PALAIS, EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE.

Les locaux de l'office du tourisme situés à côté de la capitainerie du port de Le Palais sont mal adaptés à l'accueil des nombreux visiteurs qu'ils reçoivent tout au long de l'année. De plus la mairie souhaite récupérer ces locaux dont elle est propriétaire pour les besoins de la capitainerie et du port. En contrepartie, la mairie propose de mettre à disposition l'ancienne salle Omnibus située sur la place de l'hôtel de ville et dont les volumes seront plus adaptés pour faire face aux flux de visiteurs reçus à l'Office.

Un projet de restructuration de cette salle co-porté par la Commune et la Communauté de Communes a donc été développé sur l'année 2022. Les études de Maitrise d'œuvre ont été menées et les marchés de travaux lancés à l'automne ont permis de sélectionner les entreprises pour la réalisation des 5 lots de travaux. Le démarrage des travaux est prévu en février 2023.

LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN, UN SOUTIEN FORT RÉAFFIRMÉ

Depuis toujours, le département du Morbihan est l'un des principaux partenaires de la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer. En 2022, Le Président du département a souhaité renforcer son action sur Belle Ile en Mer, considérant la réalité atypique du territoire. Un contrat de territoire associant la Communauté de Communes et les 4 communes a donc été signé. Il porte sur le renforcement du soutien financier du département sur 6 projets pour un volume d'aide complémentaire de 7 014 155 €.

- Revalorisation des aides départementale sur le projet restauration du complexe sportif du Guerch de 1 979 456 €, portant le total des subventions morbihannaises à 3 004 456 € (45 % du coût prévisionnel du projet toutes opérations confondues)
- Revalorisation des aides départementale sur le projet de réhabilitation du Pipeline de Belle Ile de 1 100 874,40 € portant le total des subventions morbihannaises à 1 619 125 € (50 % du coût total, toutes opérations confondues)

Contrat de territoire
2022-2026
6 projets publics majeurs
1 soutien départemental
de 7 014 155 €

Belle-Ile en-MER
MORBIHAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **Bangor**
Le Palais SAUZON BELLE-ILE EN MER



